

BITSCHWILLER

MARS 2006

BULLETIN D'INFORMATIONS N° 37

Sommaire



Le mot du Maire.....	page 1
Les décisions du Conseil Municipal en 2005.....	pages 2 à 5
Travaux 2005.....	page 6
Etat civil.....	pages 7 à 9
Bilan 2005.....	pages 10 et 11
Ecole maternelle.....	page 12
Ecole élémentaire.....	pages 12 et 13
La Maison des Associations.....	page 14
Les Petites Frimousses.....	page 15
Bitschwill'ART.....	page 16
La parole au président : Club Marguerite Weiss.....	page 17
Le film de l'année.....	pages 18 et 19
L'histoire des écoles.....	pages 20 à 22
Les communes s'exposent.....	page 23
Intercommunalité.....	page 24
Le GERPLAN.....	page 25
Quelle armée après la fin du service militaire obligatoire ?.....	page 26
La rue de l'Ecole fait peau neuve.....	page 27
La forêt et son histoire.....	pages 28 et 29
Mobilier de plein air.....	page 30
Urbanisme.....	page 31
Page gastronomique.....	page 32
Noël 2005.....	page 33
Le saviez-vous ?.....	pages 34 à 36
Calendrier des manifestations 2006 dans le village.....	3 ^e de couv.



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La 37^e édition du bulletin communal d'information que j'ai le plaisir de vous présenter retrace les faits marquants de la vie du village au cours de l'année écoulée. 2005 a vu l'aboutissement de deux importants projets menés à bon terme par votre conseil municipal dans le respect des coûts et des délais de réalisation : l'aménagement de la rue de l'Ecole et la réhabilitation de l'ancienne école des filles devenue désormais notre Maison des Associations. Nos efforts ont également porté, comme les années précédentes, sur l'amélioration progressive du cadre de vie et de l'image qu'offre la commune à ses visiteurs : démolition du silo de l'ancienne carrière, mise en place de mobilier de plein air en forêt, nouvelles illuminations de Noël sur les bâtiments publics. Les deux premières actions ont été menées à bien, il faut le souligner, dans le cadre de programmes mis en œuvre par la Communauté de Communes du Pays de Thann en liaison et avec l'appui financier du Département et de la Région.

Améliorer le cadre de vie reste plus que jamais l'affaire de tous et nos actions collectives ne sont réellement efficaces qu'à condition d'être relayées par chacun d'entre nous dans son comportement individuel. A en juger par l'état de certains trottoirs et espaces verts, le message n'est pas encore totalement

passé auprès de tous les heureux possesseurs d'un compagnon à quatre pattes auxquels je demande de faire un petit effort : les ouvriers communaux chargés d'entretenir la voirie et de tondre le gazon leur en seront particulièrement reconnaissants !

Améliorer le cadre de vie et l'offre de services à nos concitoyens de tous âges cela signifie aussi pour vos élus soutenir et épauler au quotidien, dans le respect des capacités financières de la commune, les initiatives citoyennes et les actions entreprises dans le cadre du bénévolat associatif. C'est ainsi que la Maison des Associations accueille notamment aujourd'hui les activités du Club des Aînés « Marguerite Weiss » et celles de l'Association « les Petites Frimousses » qui assure l'accueil périscolaire des petits Bitschwillerois depuis le mois de septembre dernier. Quoi de plus symbolique que ce rapprochement des générations en un lieu unique et partagé qui a été conçu dès le départ comme un outil mis à la disposition de l'ensemble des habitants. Dans le même ordre d'idée, la commune soutient l'initiative prise par la quasi-totalité des associations bitschwilleroises qui ont créé une nouvelle structure les « Sociétés Réunies de Bitschwiller » en vue de fédérer toutes les énergies prêtes à s'investir dans l'animation du village.

Agir au quotidien n'empêchera pas vos élus d'engager de nouveaux projets en 2006 comme par exemple la rénovation du presbytère avec la création de logements pour personnes âgées valides, le renouvellement du parc informatique de l'école élémentaire et la mise en place d'un accès handicapés à l'église. Pour les délégués du conseil municipal auprès de la Communauté de Communes du Pays de Thann cela signifiera aussi participer activement aux réflexions en cours sur divers projets. Parmi ces projets figurent notamment la mise en place d'un ramassage sélectif des déchets verts ou l'organisation d'une filière bois-énergie pour l'alimentation de la chaufferie de la piscine intercommunale qui permettra d'utiliser les considérables volumes de bois mitraillé encore présents dans nos forêts et de créer de l'emploi local.

En 2006 nous aurons également à examiner, si toutefois les engagements pris par l'Etat en terme de calendrier sont tenus, le projet de déviation de la RN 66 soumis à enquête d'utilité publique par la DDE selon le schéma de principe présenté l'année passée. En s'appuyant sur ses propres critères d'analyse qu'il a fixés en mars 2005, le conseil municipal s'efforcera d'apprécier objectivement le contenu du projet, l'intérêt général de la commune et de ses habitants étant la priorité absolue.

Avant de vous laisser découvrir le contenu de ce bulletin municipal, je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à Pascal FERRARI, adjoint au maire, ainsi qu'à la commission d'information et aux agents communaux qui ont participé à son élaboration.

Avec mes plus cordiales salutations,

Pierre WALTER
Maire

SEANCE DU 5 JANVIER

Tram-Train - Enquête publique «Loi sur l'Eau»

Le conseil municipal prend connaissance du dossier de l'enquête publique «Loi sur l'eau», relative à la demande d'autorisation déposée par le Réseau Ferré de France concernant la modification des caractéristiques des franchissements des cours d'eau et des conditions de ruissellement des eaux superficielles dans le cadre du Tram-Train Mulhouse / Vallée de la Thur. Aucune observation n'est formulée.

SEANCE DU 9 MARS

Avis motivé concernant le projet de déviation de la RN 66

Suite à la procédure de concertation organisée par l'Etat en juin juillet 2004, la DDE a repris les études concernant la déviation de Willer-Bitschwiller.

Pour ce qui concerne la partie sur Bitschwiller, le nouveau schéma de principe prévoit deux sections enterrées couvertes de 290 m de longueur séparées par une section enterrée non couverte de 150 m. Cette solution implique le déplacement de la voie ferrée. Elle engendrera inévitablement un transfert partiel de nuisances à l'intérieur de la commune, plus particulièrement sur les abords des secteurs urbanisés qui ne seront pas traités en tranchée couverte. De nombreuses interrogations subsistent et le conseil municipal qui s'est réuni en séance de travail des Commissions Réunies le jeudi 3 mars 2005 n'a pas manqué de les relever :

- Conformité aux normes environnementales européennes en matière de rejets dans l'atmosphère notamment au droit des entrées et sorties des tranchées couvertes ;
- Impact du projet en matière de nuisances sonores cumulées avec celles qui seront générées par le Tram-Train ;
- Possibilités de renforcement des protections sonores sur les tronçons non couverts ;
- Profils en travers et dégagement des emprises nécessaires notamment sur les secteurs où la voie ferrée ne pourra pas être ripée sur l'emplacement de l'ancienne deuxième voie ;
- Profils en long permettant d'apprécier le positionnement et les caractéristiques des tranchées semi-enterrées (rampes d'accès) ;
- Sécurité des usagers et riverains du nouveau et de l'ancien tracé réaménagé (interdiction de la circulation des véhicules transportant des matières dangereuses et des poids lourds n'assurant pas la desserte locale, risques d'inondation des tranchées enterrées).

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, trois conseillers municipaux s'étant abstenus, décide :

- De prendre acte des avancées très significatives obtenues sur le dossier (financement, sécurité dans la traversée du village, amélioration des liaisons entre les différentes parties de la commune, impact sur le bâti) ;
- De relayer auprès de l'Etat les interrogations légitimes que soulève ce projet du point de vue de l'environnement et de la sécurité eu égard au principe de précaution ;
- De demander à la DDE de réaliser l'ensemble des études nécessaires et plus particulièrement celles permettant de déterminer l'impact environnemental du projet et d'effectuer un bilan exhaustif de ses avantages et inconvénients ;
- De demander à l'Etat de lancer la procédure d'enquête publique qui permettra aux habitants et aux élus de Bitschwiller de se prononcer en toute connaissance de cause au vu d'un projet précis et détaillé.

Approbation de la révision simplifiée du POS concernant l'extension de l'auberge «La Fourmi»

Le maire rend compte au conseil municipal du déroulement de la procédure de révision simplifiée et notamment de la concertation avec la population, du compte rendu de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées, et des résultats de l'enquête publique. Un panneau présentant les éléments du dossier ainsi que les éléments explicatifs du projet d'extension de l'auberge de «La Fourmi» (plan d'implantation, caractéristiques du projet, ...) a été exposé en mairie. Le conseil municipal prend acte du bilan positif de la concertation et approuve la révision simplifiée.

Maison des Associations. Avenant aux travaux

Le conseil municipal approuve un avenant avec les Ets FORALEST/MAURUTTO SA pour le lot n°1 «démolition/gros œuvre» de la Maison des Associations pour un montant de 5344 €.

SEANCE DU 29 MARS

Approbation des comptes administratifs 2004 qui se présentent comme suit :

• COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL :

- Dépenses :	
Fonctionnement	1 258 182 €
Investissement	945 862 €
- Recettes :	
Fonctionnement	1 555 427 €
Investissement	1 136 480 €
- Excédent global de clôture sans reste à réaliser	487 863 €
- Reste à réaliser d'investissement :	
Dépenses	322 273 €
Recettes	93 228 €
- Excédent global de clôture avec reste à réaliser	258 818 €
• COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE CIMETIERE :	
- Dépenses	2 249 €
- Recettes	2 260 €
- Excédent global de clôture	11 €

Approbation des budgets 2005 qui se présentent comme suit :

• BUDGET PRINCIPAL :

- Dépenses :	
Fonctionnement	1 389 816 €
Investissement	647 053 €
- Recettes :	
Fonctionnement	1 552 180 €
Investissement	647 053 €
- Résultat global (excédent)	162 363 €

• BUDGET SERVICE CIMETIERE :

- Dépenses et recettes :	
Fonctionnement	4 000 €
Investissement	0 €

Fixation du taux des impôts locaux 2005 :

- Taxe d'habitation	5,83 %
- Foncier bâti	10,39 %
- Foncier non bâti	72,15 %
- Taxe professionnelle	6,96 %

Autres décisions financières :

- Fixation du régime indemnitaire du personnel communal

- Vote des crédits scolaires 2005 :

Crédits de fonctionnement aux écoles : 26,40 €/élève soit 3352,80 € pour l'école élémentaire et 1848 € pour l'école maternelle.

Acquisition de matériel : 2300 € pour l'école maternelle et 3545 € pour l'école élémentaire.

Attribution d'une subvention de 2800 € à l'association de l'école élémentaire en vue d'un voyage scolaire en Auvergne.

- Attribution d'une subvention de 600 € au Groupement d'Action Sociale du personnel communal.

- Fixation du loyer du garage de la Maison des Associations à 30 €/mois.

Travaux de reconstitution forestière

Suite à la tempête de 1999, l'ONF a élaboré un projet de travaux de reconstitution prévoyant la plantation de 1,75 ha de mélèze, 1,35 ha de douglas et 2,30 ha de chêne pédonculé, diverses parcelles forestières ayant subi des dégâts. Ce projet est approuvé pour un montant total de 14690 € HT et une aide européenne d'un montant de 11752 € est sollicitée.

Renouvellement du bail de la Poste

Le bail administratif du bureau de poste arrive à échéance le 31 mars 2005. La direction de la Poste propose de reprendre un bail commercial pour une nouvelle période de 9 ans. Le loyer proposé est de 3185 € par an payable trimestriellement à terme échu et indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction. Le conseil municipal donne son accord.

Contrats de maintenance du mur d'escalade et de l'ascenseur de la Maison des Associations

Le conseil municipal décide de confier à la Sté ESPACE VERTICAL la maintenance du mur artificiel d'escalade du complexe sportif. Le coût annuel de la prestation est de 400 € HT et fera l'objet d'une révision annuelle basée sur l'indice INSEE des prix à la consommation. La maintenance de l'ascenseur de la Maison des Associations est confiée aux Ets FELLER INDUSTRIES de Soultz pour un montant annuel de 1202 € HT.

Participation de la commune de Willer aux travaux rue du Canal

La rue du Canal, qui dessert également des habitants et une industrie de WILLER-SUR-THUR, se trouve intégralement sur le ban de la commune de BITSCHWILLER-LES-THANN. Du fait de l'activité industrielle qui se trouve à Willer-sur-Thur, il a été nécessaire de renforcer la chaussée lors des travaux réalisés fin de l'année 2003 et début 2004. La commune de Willer-sur-Thur accepte de participer au coût des travaux à hauteur de 12787,09 € HT. Cette participation concerne d'une part les travaux de renforcement de chaussée et d'autre part l'installation d'un nouvel éclairage public. Le conseil municipal décide d'accepter cette participation.

Création d'une commission « Contrat Temps Libre »

Cette commission sera chargée de la mise en place du « Contrat Temps Libre » et du suivi de la structure périscolaire en liaison avec l'association « Les Petites Frimousses » qui porte le projet et la Caisse d'Allocations Familiales de Mulhouse.

Les conseillers suivants se proposent pour faire partie de cette commission :

- M. Pierre WALTER - Maire
- M^{me} Béatrice GEYMANN - Adjointe
- M^{me} Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT
Conseillère municipale
- M^{me} Chantal ESTIOT - Conseillère municipale
- M. André DIEMER - Conseiller municipal

Approbation du programme de travaux de voirie 2005

Dans le cadre du budget primitif 2005, le conseil municipal a approuvé le programme des travaux de voirie 2005 et inscrit les crédits nécessaires. L'estimation des Services de l'Equipement, maître d'œuvre de l'opération, s'établit comme suit :

• Rue de l'Ecole - voirie	178 209,98 € TTC
• Rue de l'Ecole - réseaux secs	23 154,56 € TTC
• Rue du Burn	22 905,79 € TTC
• Rue des Vignes	17 270,24 € TTC
• Impasse rue du Rhin	24 840,52 € TTC
• Honoraires du maître d'œuvre	13 110,07 € TTC
TOTAL	279 491,57 € TTC

Une subvention départementale d'un montant de 40000 € est attendue.

SEANCE DU 10 MAI

Travaux de voirie 2005

Suite à la procédure d'appel d'offres ouvert, la commission d'appel d'offres a proposé au maire de retenir l'entreprise FRITZ GOLLY pour un montant TTC de 254 596,58 €. Le conseil municipal en prend acte et décide également de retenir l'APAVE pour la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé, pour un montant de 1506 €.

Rénovation de la toiture des vestiaires du stade

La toiture des vestiaires au stade de football présente des problèmes d'étanchéité qui sont à l'origine d'importantes infiltrations d'eau dégradant les locaux.

Le conseil municipal décide de retenir les Ets SMAC/ACIEROÏD pour réaliser les travaux de rénovation de la toiture pour un montant de 13482,21 € TTC et d'arrêter le plan de financement comme suit :

Subvention du Conseil Général (20% des travaux HT)	2 254,55 €
Subvention de la Fédération Française de Football (Fonds d'Aide à l'Investissement) (50% des travaux HT)	5 636,37 €
Autofinancement direct de la commune de Bitschwiller-les-Thann	5 591,29 €

Démolition du silo de l'ancienne carrière dans le cadre du GERPLAN

Parmi les projets retenus par la commune dans le cadre du GERPLAN figure en première position la requalification du site de l'ancienne carrière en vue d'éliminer un point noir paysager. Ce projet concerne la démolition des bâtiments (silo), ainsi que le remodelage du site après travaux pour un coût total estimé à 10015,41 € HT. Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux qui seront financés à hauteur de 40 % par le Département, 40 % par la Région et les 20 % restants étant à la charge de la commune.

Vente d'actions de la Société d'HLM HFA

La commune de BITSCHWILLER est actuellement propriétaire de 648 actions de la Société d'HLM HFA, soit 6,8 % de son capital social et de 757 actions de la SESA, soit 5 % de son capital social. Après analyse du nouveau contexte légal, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la cession des 648 actions de la Société d'HLM HFA détenues par la commune de BITSCHWILLER au profit de la SESA au prix de 21 943,29 €.

Subvention à l'association « Les Petites Frimousses »

A la rentrée de septembre 2005, un accueil périscolaire se mettra en place dans le cadre d'un partenariat entre la commune et l'association « Les Petites Frimousses », porteuse du projet. Afin que l'activité puisse effectivement démarrer à la rentrée scolaire, il convient d'accorder à l'association une avance permettant d'assurer la trésorerie.

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 14 000 € à l'association « Les Petites Frimousses » pour les 4 premiers mois d'activité du Centre de Loisirs sans hébergement.

Subvention au Ski Club Rossberg Thann

Le Ski Club Rossberg de Thann a participé activement à la journée d'inauguration de la Maison des Associations (mise en place et démontage des chapiteaux) le 14 mai 2005. Le conseil municipal décide d'accorder au Ski Club Rossberg de Thann une subvention de 635 €.

Lot de chasse n° 2. Agrément d'un co-fermier

Suite à une démission, M. Georges SCHUBETZER, locataire du lot de chasse n° 2 sollicite l'agrément d'un nouveau co-fermier en la personne de M. Pierre ROTHENFLUG, domicilié à PFASTATT. Le conseil municipal donne son accord.

SEANCE DU 29 JUIN

Projet de restructuration du presbytère

Dans le cadre de sa politique du logement, la commune envisage de répondre aux demandes émanant de personnes âgées originaires de la commune. Le bâtiment communal du presbytère qui nécessite une rénovation complète, serait susceptible d'accueillir ce type de logements. Une étude de faisabilité a été présentée en Commissions Réunies le 11 mai 2005 et au conseil de fabrique de la paroisse le 22 juin 2005. Cette étude a été réalisée par Habitats de Haute Alsace. Le projet de requalification vise la création de quatre logements et un local dédié aux activités paroissiales.

Pour sa part Habitats de Haute Alsace assumerait la charge de l'opération dont le bilan prévisionnel sommaire s'équilibre à 271 000 € en dépenses (coûts fonciers, travaux, honoraires) et en recettes (subventions, prêt CDC, fonds propres).

Le conseil municipal donne son accord de principe.

Contrat Temps Libre

Lors de sa séance du 29 mars 2005, le conseil municipal a décidé de créer une commission chargée d'élaborer, avec la participation de l'association « Les Petites Frimousses », un projet de CONTRAT TEMPS LIBRE. Dans le cadre de ce contrat à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et la commune de Bitschwiller, la CAF assurera le financement du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) géré par l'association à hauteur de 58 % sur la période triennale 2005/2007. Le conseil municipal approuve le projet de contrat et habilite le maire à le signer pour le compte de la commune.

Lot de chasse n°1. Agrément d'un co-fermier

Suite à une démission, M. Roland MARCIONETTI, locataire du lot de chasse n° 1 sollicite l'agrément d'un nouveau co-fermier en la personne de M. Robert MARCIONETTI, domicilié à MOUTIER (Suisse). Le conseil municipal donne son accord.

Travaux d'assainissement école élémentaire

Avant l'achèvement des travaux de voirie en cours rue de l'Ecole et afin de mettre l'assainissement de l'école en conformité avec la réglementation, il convient de supprimer deux fosses existantes pour assurer un écoulement direct des eaux usées dans les conduites publiques de la rue de l'Ecole.

Le conseil municipal décide de passer commande de ces travaux à l'entreprise GASCON BTP de VIEUX-THANN pour un montant de 5 662,36 € TTC.

Demande de subvention du Judo Club Samourais

Le Judo Club «Samourais» sollicite une subvention pour l'acquisition de nouveaux tapis de judo, les anciens qui datent de plus de quinze ans étant totalement vétustes et non conformes aux normes.

Le conseil municipal décide d'accorder au Judo Club «Samourais» de Bitschwiller-les-Thann une subvention de 1769,98 €.

Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Thann pour la mise à disposition du stade municipal

Depuis de nombreuses années la commune met le stade municipal à disposition des élèves du lycée Pointet de Thann. Cette mise à disposition était consentie en contrepartie d'une participation, fixée annuellement par le conseil municipal, à la charge du Syndicat Intercommunal Scolaire de Thann et environs. Ce syndicat a été dissous et ses compétences ont été transférées à la Communauté de Communes du Pays de Thann.

Le conseil municipal confirme la mise à disposition du stade aux élèves du lycée Pointet de Thann moyennant un montant annuel de 450 € et habilite le maire à signer la convention à intervenir avec la CCPT.

Convention de conseil et d'assistance en matière d'urbanisme et d'aménagement

Depuis de nombreuses années le Conseil Général et l'association des Maires unissent leurs efforts pour offrir aux communes, à travers l'ADAUHR (Association pour le Développement, l'Aménagement et l'Urbanisme dans le Haut-Rhin), un outil d'aide technique efficace dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de conseil et d'assistance gratuits avec l'ADAUHR et autorise le maire à la signer.

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE

Travaux de reconstitution forestière

Sur demande de l'ONF le conseil municipal délibère à nouveau d'un projet de travaux de reconstitution forestière suite à la tempête de 1999. Au vu des nouveaux critères de financement, la subvention sollicitée s'élève désormais à 8 544,80 €.

Travaux d'entretien de plantations

L'ONF a élaboré un projet d'entretien de plantation sur 5,4 ha qui comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant total s'élève à 1782 € HT. Le conseil municipal approuve le projet qui lui a été présenté, notamment les modalités de son financement, et sollicite l'octroi d'une aide publique d'un montant de 1426 €.

Location de la chasse

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission communale consultative de la chasse du 22 septembre 2005. Au cours de cette réunion, la commission a émis un avis favorable à la relocation aux locataires sortants dans le cadre de conventions de gré à gré aux prix suivants :

- Lot n° 1 Rive gauche de la Thur 19 635,43 €
- Lot n° 2 Rive droite de la Thur 16 129,10 €

Le conseil municipal mandate le maire pour signer les conventions de gré à gré avec les locataires qui accepteront les conditions proposées.

Travaux de signalétique

La mise en place dans la commune d'un certain nombre de panneaux de circulation et de signalétique urbaine nécessite un crédit de 2700 €. Le conseil municipal donne son accord.

Remplacement de la sonorisation de l'église

Le conseil de fabrique a émis le souhait de remplacer la sonorisation de l'église et de subventionner l'opération à hauteur du legs reçu de M. Sylvain LENER, soit 9080 €. Le conseil municipal donne son accord pour réaliser l'opération dont le coût total s'élèvera à 11960 € et apporter le complément financier nécessaire.

Extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Thann

La CCPT envisage d'étendre ses compétences à la téléphonie mobile. Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la CCPT par l'adjonction de cette nouvelle compétence.

GERPLAN programme 2006

Une première action au titre du GERPLAN initiée par la Communauté de Communes du Pays de Thann est actuellement en cours de finalisation, à savoir la résorption du « point noir » paysager que constituait l'ancien silo en béton de la carrière. Parmi les autres actions figurent notamment le maintien et la reconstitution de paysages ouverts sur le secteur du Kuppen présentant un fort enjeu visuel. Un agriculteur local, M. Fabrice MARBACH, propose de participer à cette action en faisant parcourir le secteur par son troupeau de chèvres durant l'automne. Cette méthode de défrichement « douce » ne nécessiterait a priori que très peu d'investissements hormis l'acquisition éventuelle de matériel tel que clôture mobile, etc. Le conseil municipal autorise le demandeur à parcourir les terrains du Kuppen selon la tarification « lots communaux » en vigueur et demande à la CCPT de retenir cette action dans le cadre des actions GERPLAN.

Participation aux frais de fonctionnement de la classe d'intégration scolaire de Thann

L'école primaire du Blosen de Thann accueille, au sein d'une classe d'intégration scolaire (CLIS), deux enfants domiciliés à Bitschwiller. L'organisation du périmètre scolaire de cet enseignement spécialisé relève de la responsabilité de l'inspection académique. Le montant de la participation pour la commune s'élève à 175 €/élève.

Le conseil municipal approuve le principe de la participation aux frais de scolarité des élèves fréquentant la CLIS de l'école primaire du Blosen à Thann et le versement d'un montant de 350 € au titre de l'année scolaire 2004/2005.

SEANCE DU 3 NOVEMBRE

Adjudication de la chasse communale

M. Roland MARCIONETTI, locataire actuel du lot de chasse n° 1 n'ayant pas accepté la proposition de reprise du bail de chasse par convention de gré à gré aux conditions financières de la commune, soit un loyer annuel de 19 635 €, le conseil municipal décide que la location se fera par adjudication, la mise à prix étant fixée au montant ci-dessus. Par ailleurs il désigne les conseillers suivants en tant que membres de la commission de dévolution de la chasse : M. Pierre WALTER, Président, MM. Denis AUER, André DIEMER, Romain FICHTER, membres titulaires, M^{mes} Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT, Chantal ESTIOT, M. Michel THROO, membres suppléants.

Projet de restructuration du presbytère

Par délibération en date du 29.6.2005, le conseil municipal a donné son accord de principe à la réalisation du projet de restructuration du presbytère. Le projet, également approuvé par le conseil de fabrique qui s'était réuni le 22.6.2005, a été transmis à l'archevêché de Strasbourg le 8.8.2005 par M. le Président du conseil de fabrique.

Dans sa réponse du 29.8.2005, l'archevêché demande que l'un des quatre logements créés soit loué à titre précaire et révocable par la commune dans l'éventualité du logement d'un ministre du culte. En contrepartie l'archevêché s'engagerait à ne pas effectuer de nomination pendant une durée de dix ans. Au vu de ces éléments et afin d'assurer la faisabilité du projet, celui-ci a été modifié : l'espace des combles initialement réservé dans sa totalité aux besoins du conseil

de fabrique comprendra un petit logement de type F1. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord aux modifications envisagées.

Acquisition d'un ensemble immobilier 3, rue de l'Ecole

Monsieur Robert STERKLEN et M^{me} Lucette PELLETERET, domiciliés 5, rue du Rhin à Bitschwiller-Thann, envisagent de vendre une partie de leur propriété sise au 3, rue de l'Ecole à Bitschwiller. Cet ensemble immobilier d'une surface de 26 ares environ comporte un immeuble d'habitation ancien et un local d'activité. Compte tenu de sa situation dans l'hyper centre de la commune, à proximité immédiate de la mairie, de l'école élémentaire, de la caserne des pompiers, des commerces, son acquisition revêt un intérêt stratégique pour la commune. Après négociation le prix est fixé à 200 000 €. Le conseil municipal décide d'acquérir l'ensemble immobilier susvisé à ce prix étant précisé que les frais liés à la transaction seront à la charge de la commune, à l'exception des frais d'arpentage préalable.

Vente d'un terrain au Quartier industriel de la Fonderie

La Société Nouvelle Sterklen a confirmé son intérêt pour l'acquisition d'un terrain au Quartier industriel de la Fonderie. Après discussion, il est convenu de détacher un terrain d'environ 20 ares de la parcelle cadastrée section 6 n° 150 d'une contenance totale de 65 a 22 ca. Le conseil municipal confirme son accord pour cession d'environ 20 ares de terrain au prix de 800 € l'are à la Société Nouvelle Sterklen et décide de faire réaliser l'arpentage préalable.

Convention pour deux plans de ville

Le conseil municipal décide de renouveler pour 12 ans l'autorisation accordée à la Société CLEAR CHANNEL concernant l'implantation de deux plans de ville situés rue du Rhin (devant le parking Super U) et rue des Vosges (à côté de l'abri bus 65, rue des Vosges).

SEANCE DU 14 DECEMBRE

Fixation des tarifs pour 2006

- Concessions au cimetière et taxes funéraires + 2%
- Tarifs de location du complexe culturel et sportif + 2%
- Vente au déballage + 2%
- Droits de place au marché, tarifs des lots communaux tarifs inchangés
- Remboursement des frais de chauffage + 14,15%
- Carte de bois prix fixé à 12 €

Subventions aux associations

- Un montant total de 8299,90 € est attribué aux associations.
- Un crédit complémentaire de 1535,20 € est accordé aux associations sportives au titre de leurs jeunes licenciés.
- L'école de musique bénéficie d'une subvention de 2401,78 €.
- La Conférence de Saint Vincent de Paul est subventionnée à hauteur de 4712 € au titre des frais de la fête de Noël du 3^e âge et de 937 € au titre de l'action sociale.

Crédits de fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers

Le montant est fixé à 5900 €.

Demande de subvention pour l'achat d'un défibrillateur

L'achat d'un défibrillateur cardiaque pour le corps local des sapeurs-pompiers au prix de 2677,67 € est envisagé. A cet effet le conseil municipal sollicite une subvention du Département.



Réfection de l'étanchéité de la toiture des vestiaires du stade



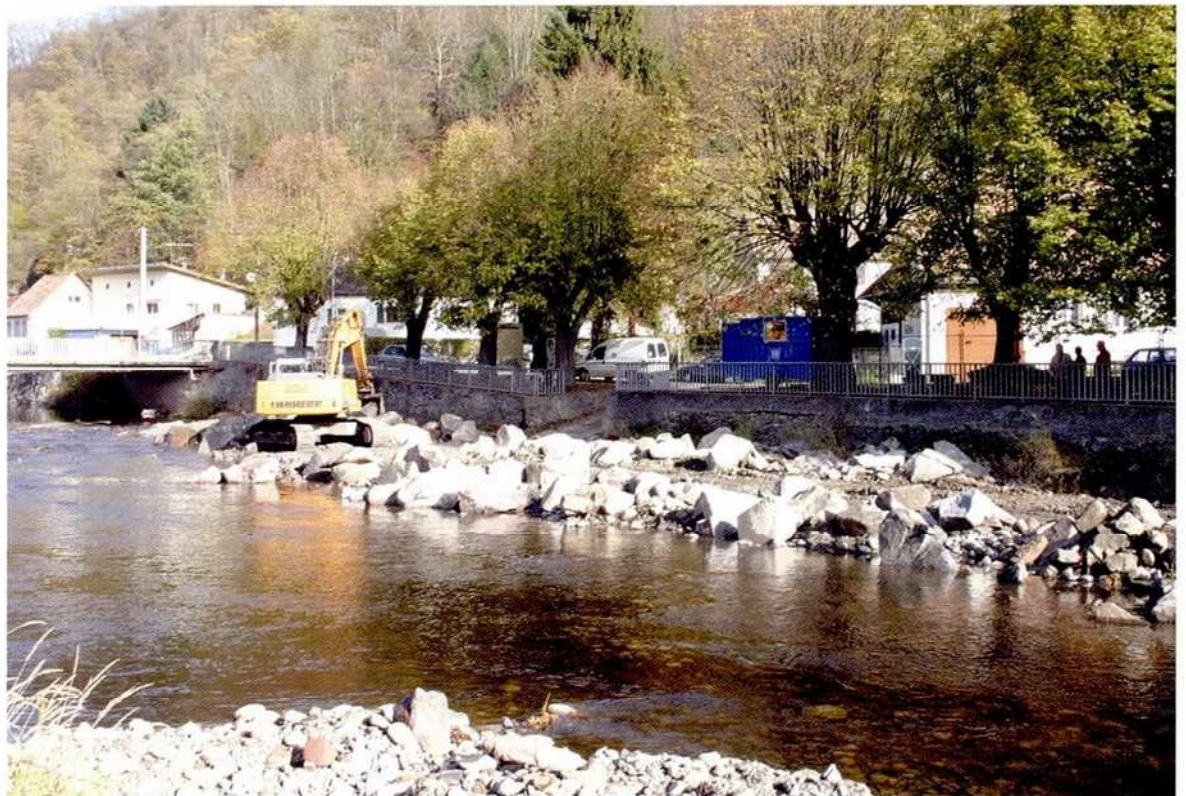
Voirie rue du Burn



Démolition du silo de l'ancienne carrière (GERPLAN)



Voirie rue de l'Ecole



Confortement des berges de la Thur (Syndicat Mixte de la Moyenne Thur)

■ NAISSANCES

le 29.01.2005	Clara HAUSSER	de Frédéric HAUSSER et de Isabelle THEISSEN 2 rue Joffre
le 31.01.2005	Soraya EL ABIDI	de Hakim EL ABIDI et de Marie WIOLAND 30 rue du Burn
le 14.02.2005	Maïssa JEBABLI	de Nabil JEBABLI et de Houda EL MRABTI 1 rue du Castel Fleuri
le 19.02.2005	Mayling STEMMELIN	de Pascal STEMMELIN et de Zohra AOUNI 4 rue des Vosges
le 20.02.2005	Semanur BALCI	de Eysel BALCI et de Rukiye KIZILTEPE 17 rue des Tilleuls
le 24.02.2005	Lou BALTZINGER	de Armand BALTZINGER et de Sandra LEMOINE 1 rue de la Carrière
le 01.03.2005	Paulin KESSLER	de Alain KESSLER et de Christelle BRAND 6 rue de la Fonderie
le 08.03.2005	Feyza BALCI	de Remzi BALCI et de Gulenur SUBASI 17 rue des Tilleuls
le 18.04.2005	Cloé BAVAU	de Martial BAVAU et de Stéphanie TAHRI 38 rue du Rhin
le 16.05.2005	Karine KUTTNER	de Christophe KUTTNER et de Nadia BENSABA 36 rue Joffre
le 06.06.2005	Erwan BOOS	de Olivier BOOS et de Sabine BACHELET 12 rue des Vosges
le 25.08.2005	Jérôme STEMPFEL	de Frédéric STEMPFEL et de Valérie HAAS 2 rue de la Gare
le 01.09.2005	Beyza CAKAL	de Salih CAKAL et de Magfire BALCI 17 rue des Tilleuls
le 15.09.2005	Louka ZIMMERMANN	de David ZIMMERMANN et de Fanny WALOCK 9 rue des Vignes
le 20.09.2005	Lise BOSIAK	de David BOSIAK et de Marie VIRLOT 31 rue Joffre
le 29.09.2005	Clarisse DEMANGEL	de Chris DEMANGEL et de Paméla LOEFFEL 15 rue du Rhin
le 02.10.2005	Nicolas DURLIAT	de Pascal DURLIAT et de Chantal DAGON 12 rue du Pont
le 03.10.2005	Laura MULLER	de Régis MULLER et de Christelle NEEL 11 rue des Imprimeurs
le 15.10.2005	Sadiâa HANBALI	de Oudir HANBALI et de Delphine GHAZI 3 rue des Tilleuls
le 12.12.2005	Josué WOGENSTAHL	de Christian WOGENSTAHL et de Geneviève SIFFERLEN 7 rue des Tilleuls
le 19.12.2005	Mano WEBER	de Laurent WEBER et de Caroline STIMPFLING 5 rue de l'Industrie

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle est établie en fonction des renseignements donnés par les services d'état civil du lieu de naissance.



■ MARIAGES

Célébrés dans la commune

- le 23.04.2005 Patrick FRANÇAIS et Magali LANG de Bitschwiller-les-Thann
le 21.05.2005 Pascal DORMOIS et Rabia BENSABA de Bitschwiller-les-Thann
le 25.06.2005 Sébastien STEINERT de Kingersheim (Haut-Rhin) et Sabrina FORGIARINI de Bitschwiller-les-Thann
le 16.07.2005 Didier SESTER et Nathalie LECOMTE de Bitschwiller-les-Thann
le 06.08.2005 Thierry NEFF et Doris GRUND de Bitschwiller-les-Thann
le 27.08.2005 Gabriel RINGENBACH et Dorothée TALLEN de Bitschwiller-les-Thann
le 10.09.2005 Franck MULLER et Fabienne BERTOLAZZI de Bitschwiller-les-Thann
le 22.10.2005 Nicolas GROSJEAN et Catherine NOVAK de Bitschwiller-les-Thann

Célébrés hors de la commune

- Frédéric GERBER de Bitschwiller-les-Thann, et Catherine INGOLD de Mulhouse (Haut-Rhin)
à Morschwiller-le-Bas (Haut-Rhin)
Khalifa DEMNATI de Beni Mellal (Maroc), et Ghariba KAMAL de Bitschwiller-les-Thann
à Beni Mellal (Maroc)

■ DECES

- le 09.02.2005 Léonie ROSSI née LUTRINGER, 41 rue Joffre
le 09.02.2005 Brigitte HUSSON née FRIEDRICH, 15 rue des Graveurs
le 12.02.2005 Gilbert ROGON, 13 rue du Rhin
le 18.02.2005 Anne ANDERHALT née CLAUDEL, 2 rue du Pont
le 22.02.2005 Antonio GIACALONE, 41 rue Joffre
le 26.02.2005 Valentine MASCHER née CESCHIUTTI, 17 rue du Rhin
le 06.03.2005 Justine WEISS, 73 rue des Vosges
le 11.03.2005 Alfia LUMIA née BATTIATO, 13 rue Haute
le 11.03.2005 Aloyse KIRSCHER, 41 rue Joffre
le 12.03.2005 Elisabetta TAM née SCODELLARO, 41 rue Joffre
le 21.03.2005 Adrien CLAERR, 13b rue du Rhin
le 25.03.2005 Madeleine LE BARS, 41 rue Joffre
le 27.03.2005 Oscar DORMOIS, 41 rue Joffre
le 03.04.2005 Feyza BALCI, 17 rue des Tilleuls
le 21.08.2005 Mafire KARA née KARAN, 21 rue de la Chapelle
le 23.08.2005 Anatole METHIA, 6 rue du Grand'Pré
le 22.08.2005 Doris BACHIR, 22 rue des Vosges
le 02.09.2005 Marcel FUCHS, 35 rue du Rhin
le 08.09.2005 André GERTHOFFER, 13 rue des Imprimeurs
le 23.09.2005 Marie FISCHER née ZUSSY, 54 rue des Vosges
le 18.10.2005 Marguerite PIROVANO née MULLER, 41 rue Joffre
le 25.10.2005 Madeleine WASSMER, 41 rue Joffre
le 25.10.2005 Paul GIBONDI, 52a rue des Vosges
le 12.11.2005 Denise KOHLER née ERCKERT, 3 rue du Grand'Pré
le 22.12.2005 Theresia WEISS née GELLNER, 41 rue Joffre
le 24.12.2005 Jean SCHIBI, 5 rue Joffre

■ ANNIVERSAIRES

NOCES DE DIAMANT (60 ans)

- Le 06.09.2006 Robert ZERRINGER et Marguerite MIESCH, 10 rue Longchamp

NOCES D'OR (50 ans)

- le 25.05.2006 René THROO et Laurette WAGNER, 14 rue du Chemin de Fer
le 29.06.2006 Georges HUMBRECHT et Georgette FACCHIN, 9 rue des Imprimeurs
le 15.10.2006 René FEDER et Hortense NAEGELIN, 9 rue de l'Est



95^e ANNIVERSAIRE

le 23.11.2006 Irène MARENT née HIERHOLZER, 16 rue du Burn

90^{ème} ANNIVERSAIRE

le 28.04.2006 Werner RUDOLPH, 17 rue des Graveurs
 le 04.09.2006 Marthe BINDER née HUBER, 71 rue des Vosges
 le 27.12.2006 Victorine EHLINGER née WALTER, 41 rue Joffre
 le 09.01.2007 Paul KAYSER, 41 rue Joffre
 le 10.02.2007 Jeanne SCHUSTER, 41 rue Joffre
 le 21.03.2007 Jeanne KIEFFER, 41 rue Joffre



85^e ANNIVERSAIRE

le 02.03.2006 Henri FELLMANN, 21 rue de l'Ecole
 le 15.04.2006 Alice HUGON née PABST, 41 rue Joffre
 le 04.06.2006 Martina JENTZSCH née ERNST, 16 rue du Grand'Pré
 le 06.06.2006 Jeanne DENIER née TACQUARD, 41 rue Joffre
 le 17.08.2006 Roger PAGES, 79 rue des Vosges
 le 25.08.2006 Germaine MULLER, 41 rue Joffre
 le 23.11.2006 Marie-Antoinette MUNSCH née MULLER, 26 rue du Chemin de Fer
 le 16.12.2006 Antoinette ANGER, 41 rue Joffre
 le 18.12.2006 Marguerite GRUNENWALD née HUPP, 22 rue de la Chapelle
 le 23.01.2007 Pierre KELLER, 33 rue du Rhin
 le 14.03.2007 Joseph CAZZIA, 23 rue de la Carrière

80^e ANNIVERSAIRE

le 01.01.2006 Julie WALTER née HUMBRECHT, 57 rue des Vosges
 le 01.01.2006 Miloud RAISSA, 14 rue de la Carrière
 le 16.01.2006 Paul GRUNENWALD, 68 rue des Vosges
 le 01.03.2006 Lucien HUBER, 33 rue des Vosges
 le 11.03.2006 Robert BINDER, 2 impasse des Imprimeurs
 le 08.04.2006 Gilbert COLOMBO, 7 rue de l'Industrie
 le 22.04.2006 Mariette ANCELIN, 41 rue Joffre
 le 07.05.2006 Oreste FERRARI, 12 rue Joffre
 le 07.06.2006 Marguerite ZERRINGER née MIESCH, 10 rue Longchamp
 le 17.06.2006 Hélène BIECHY née BAUR, 24 rue du Rhin
 le 19.06.2006 Pierre BLUM, 33 rue Joffre
 le 22.06.2006 Marguerite STOECKEL, 41 rue Joffre
 le 11.07.2006 Henri ROMINGER, 18 rue de la Chapelle
 le 21.07.2006 Irma CAFARELLI née DI CICCIO, 13 rue de la Chapelle
 le 23.07.2006 Irmgard RUFFIO née EMTER, 6 rue Longchamp
 le 02.09.2006 Cécile RUMMELHARDT née ZUSSY, 2 rue de l'Industrie
 le 27.10.2006 Armand KOHLER, 41 rue Joffre
 le 28.11.2006 Marie-Louise BISCHOFF née AUGELMANN, 15 chemin du Kerlenbach
 le 17.01.2007 Georges GROELLY, 1 rue Bellevue
 le 25.01.2007 Louis FELLMANN, 20 rue du Chemin de Fer
 le 10.02.2007 Jeanne WALTER née BELTZUNG, 8 chemin du Kerlenbach
 le 28.02.2007 Cécile BOFFY, 41 rue Joffre
 le 05.03.2007 Marthe BLUM née NACHBAUR, 33 rue Joffre
 le 06.03.2007 Fanny GERBER née COLOMBO, 7 chemin de l'Allenborn
 le 08.03.2007 Catherine BILGER, née MOHR, 28 rue du Chemin de Fer

Merci de bien vouloir signaler les éventuels oublis à la mairie.

► SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

- Fonds de compensation de la TVA.....	35 638,14 €
- Taxe locale d'équipement	14 756,00 €
- Excédent d'investissement 2004	190 618,02 €
- Subvention de la Région	8 824,50 €
- Subvention du Département	82 346,00 €
- Subvention de Communes.....	12 787,09 €
- Autres subventions	9 080,00 €
TOTAL.....	354 049,75 €

DEPENSES

- Frais documents d'urbanisme.....	7 904,44 €
- Acquisitions : * réseaux de voirie	2 625,59 €
* autre matériel et outillage d'incendie	7 601,79 €
* matériel de bureau et informatique.....	2 773,87 €
* mobilier	23 569,69 €
* autres	32 981,40 €
- Aménagement de la Maison des Associations.....	118 366,06 €
- Mise en place de bornes d'incendie	25 396,37 €
- Eclairage public	2 122,19 €
- Remplacement divers chauffages.....	3 013,24 €
- Démolition du silo de l'ancienne carrière	11 449,61 €
- Mise en place d'une clôture au stade et au Castel Fleuri	9 926,80 €
- Programme de voirie 2005.....	204 335,08 €
- Réfection de la toiture des vestiaires du stade.....	13 482,21 €
- Fenêtres basculantes à la salle des sports.....	1 673,92 €
- Suppression des fosses à l'école élémentaire	8 950,25 €
TOTAL.....	476 172,51 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT = - 122 122,76 €
(Réalizations)

► SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

70 - Produits des services, du domaine.....	63 409,47 €
73 - Impôts et taxes.....	585 625,46 €
74 - Dotations, subventions, participations.....	513 633,31 €
75 - Autres produits de gestion courante.....	42 535,48 €
013 - Atténuation de charges.....	4 368,18 €
76 - Produits financiers	10,50 €
77 - Produits exceptionnels	1 417,26 €
79 - Transferts de charges	223,84 €
002 - Résultat réporté 2004.....	297 245,17 €
TOTAL.....	1 508 468,67 €

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	321 036,68 €
012 - Charges de personnel	474 537,74 €
65 - Autres charges de gestion courante.....	136 003,89 €
66 - Charges financières.....	23,65 €
TOTAL.....	931 601,96 €

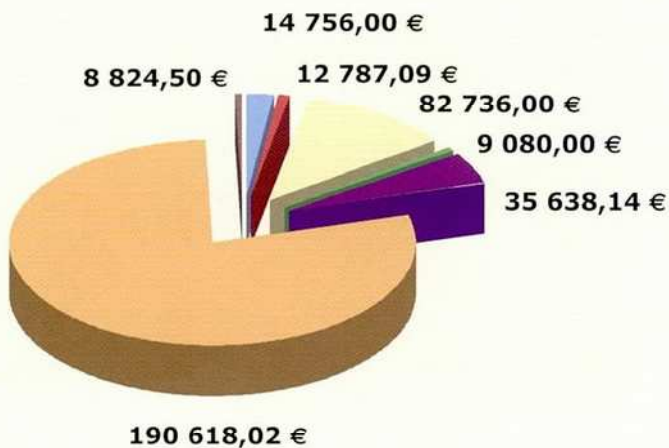
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT = 576 866,71 €

EXCEDENT GLOBAL SANS RESTE A REALISER D'INVESTISSEMENT = 454 743,95 €

EXCEDENT GLOBAL AVEC RESTE A REALISER D'INVESTISSEMENT = 390 008,52 €

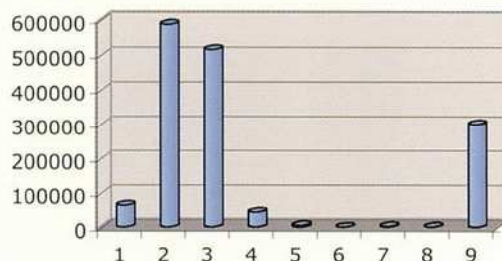
RECETTES

INVESTISSEMENT : 354 049,75 €



- Taxe locale d'équipement
- Subventions de Communes
- Subvention du Département
- Autres subventions
- Fonds de compensation de la TVA
- Excédent d'investissement 2004
- Subvention de la Région

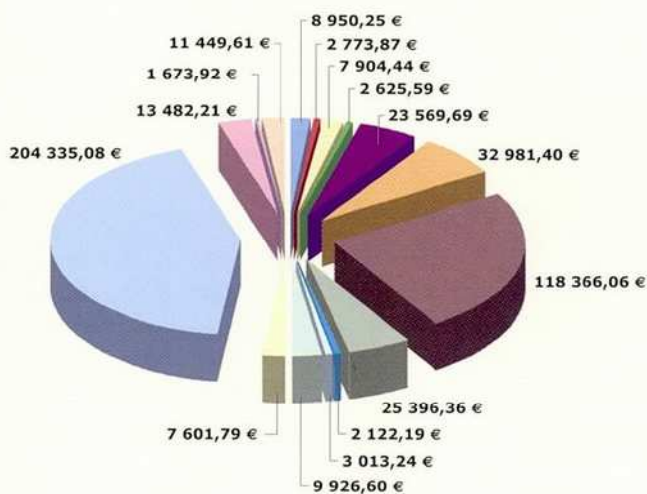
FONCTIONNEMENT : 1 508 468,67 €



- 1 - Produits des services, du Domaine
- 2 - Impôts et taxes
- 3 - Dotations, subventions, participations
- 4 - Autres produits de gestion courante
- 5 - Atténuation de charges
- 6 - Produits financiers
- 7 - Produits exceptionnels
- 8 - Transferts de charges
- 9 - Résultat reporté 2004

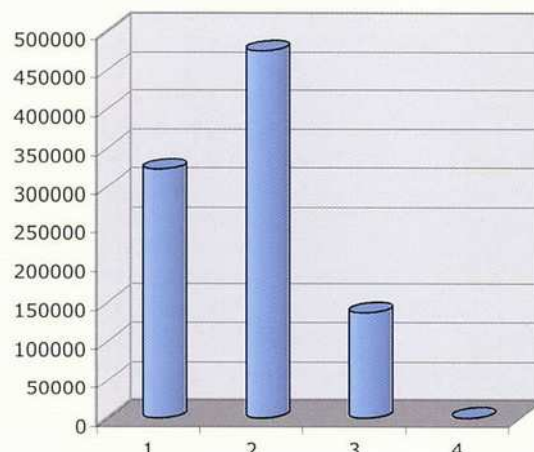
DEPENSES

INVESTISSEMENT : 476 172,51 €



- Suppression des fosses à l'école élémentaire
- Acquisition matériel de bureau et informatique
- Frais documents d'urbanisme
- Acquisition réseau de voirie
- Acquisition mobilier
- Autres acquisitions
- Aménagement de la Maison des Associations
- Mise en place des bornes d'incendies
- Eclairage public
- Remplacement divers chauffages
- Mise en place d'une clôture au stade et au Castel Fleuri
- Acquisition autre matériel d'incendie
- Programme de voirie 2005
- Réfection de la toiture des vestiaires du stade
- Fenêtres basculantes à la salle des sports
- Démolition du silo de l'ancienne carrière

FONCTIONNEMENT : 931 601,96 €



- 1 - Charges à caractère général
- 2 - Charges de personnel
- 3 - Autres charges de gestion courante
- 4 - Charges financières

E cole maternelle

La visite de Saint Nicolas

Lors de son grand voyage, Saint Nicolas s'est arrêté dans notre école maternelle. Il était accompagné du Père Fouettard.

Cet après-midi-là, tous les enfants leur promirent d'être bien sages. Saint Nicolas leur offrit pains d'épices, mannalas, mandarines et chocolats.



Vous souvenez-vous des chansons que vous aviez apprises pour la Saint Nicolas ?
«*Saint Nicolas, patron des écoliers, apporte-moi des bonbons dans mon petit panier.
Je serai sage comme un petit mouton.
J'irai à l'école apprendre mes leçons.
Saint Nicolas, patron des écoliers, apporte-moi des bonbons dans mon petit panier.*»

E cole élémentaire

Les enfants du CM1 et du CM2 racontent leur voyage en Auvergne

Du 15 au 17 juin 2005, les élèves des cours moyens ont effectué un voyage scolaire éducatif en Auvergne.

Cette sortie, qui était l'une des actions proposées dans le cadre du Projet d'Ecole a pu être réalisée grâce au concours de la Commune, de M. HABIB Conseiller Général, des Pupilles de l'Enseignement Public et de l'association de l'Ecole pour ce qui concerne la partie financière, alors que Super U Bitschwiller a fourni gracieusement boissons et goûters.

Voici plusieurs textes composés par les élèves après leur retour en classe.

Le voyage : de Bitschwiller à Chambon-sur-Lac

Nous sommes partis de Bitschwiller-les-Thann en bus à 5 h du matin pour aller en Auvergne. Nous sommes passés par Cernay, Belfort, Besançon, Châlon-sur-Saône.

Le bus s'est arrêté une première fois vers 8 heures du matin. Après nous nous sommes arrêtés à Beaune pour prendre notre goûter. A midi nous avons mangé sur l'aire de repos des volcans d'Auvergne. Vers 14 h 20 nous sommes arrivés à Chambon-sur-Lac dans le département du Puy-de-Dôme. Puis on a fait des groupes par classe et des groupes de filles et de garçons pour se répartir dans les chambres. On est monté dans les chambres et on a défait les valises et on a mis les habits dans l'armoire et ensuite on est parti en promenade.

Sabrina et Alexandra

Le voyage des CM1 CM2 : Le lac Chambon

On est allé au bord du lac Chambon où on a rencontré les 2 animateurs : Laetitia et Philippe. On a fait deux groupes avec les CM1 et les CM2.

Sur la plage on a fait un volcan en sable et on devait trouver un nom et une légende pour le volcan que nous avons construit.

Puis on devait ramasser des pierres de volcan qu'on appelle des scories.

On a fait le tour du lac Chambon et on a vu la couze Chaudfour.

Il y avait beaucoup de limaces.

Après on est rentré et on a mangé.

Dylan et Mickael

Visite animée au château de Muroi

Au château nous avons été accueillis par le prévôt du château, il était vêtu d'habits comme au Moyen Age. Il nous a appris comment saluer la Dame et le Seigneur.

Nous sommes rentrés dans la cour, où s'entraînent les chevaliers.

Nous avons pris place sur des estrades pour regarder.

Des chevaliers ont appelé des garçons et une fille pour venir avec eux faire le spectacle; ils nous ont montré des armes et des boucliers. Les chevaliers ont ensuite fait un tournoi à cheval.

Puis le prévôt nous a conduit sur une place où il y avait deux personnages qui tiraient à l'arc.

Ensuite nous sommes entrés dans le château où nous avons été accueillis par le Seigneur et sa Dame. Ils nous ont montré la salle où on faisait les banquets et la servante de Dame Mathilde nous a parlé des aliments que l'on mangeait à cette époque. Ensuite nous avons emprunté les escaliers du donjon pour aller au chemin de ronde (d'où nous avons pu voir le beau paysage d'Auvergne !).

Nous sommes redescendus et nous nous sommes rendus dans la salle où on a assisté à une cérémonie d'adoubement (pour devenir chevalier et prêter fidélité au seigneur).

Après nous avons fait le salut que nous a appris le prévôt et nous sommes partis, très contents de notre visite animée !

Mallaury, Sarra, Samuel et Guillaume



Les deux classes de CM et les accompagnateurs au Puy de Pariou, le vendredi 17 juin 2005

VULCANIA

Nous sommes arrivés dans VULCANIA. A l'extérieur, il y avait un chemin d'où on pouvait voir une grande crevasse dans laquelle il y avait des roches volcaniques.

On entendait des grondements.

Ensuite nous sommes rentrés dans Vulcania. Laetitia, notre guide, nous a emmenés dans une grotte où on entendait les grondements. Dans la grotte il y avait des maquettes des volcans en activité. Nous sommes sortis de la grotte. Laetitia nous a donnés des petites feuilles sur lesquelles il y avait des questions. On devait aller chercher la réponse dans une salle. Ensuite nous sommes allés manger dans une cafétéria.

Après le repas nous sommes allés dans un simulateur de séisme.

Puis nous sommes allés voir un film de 20 minutes sur un écran géant. Nous avons aussi vu un film en 3D (en trois dimensions).

Nous avons disposé d'un peu de temps pour faire les boutiques.

Dans une autre salle, nous avons vu une météorite.

En haut il y avait une plaque d'où on voyait la tour de Vulcania.

Voici la fin de notre visite à Vulcania : c'était super, très intéressant.

Margot et Mégane

Précision : dans le texte introductif, il est question de M. HABIB, c'est effectivement lui, et non le Conseil Général (qui ne subventionne pas les voyages en dehors du département...) qui nous a soutenus sur une ligne de crédit particulière.

La Maison des Associations

Construite vers le milieu du XIX^e siècle, l'ancienne école des filles, située rue du Pont, vient de retrouver, en octobre 2004 et après plusieurs mois de travaux, une seconde jeunesse, grâce à l'opération de réhabilitation entreprise par la municipalité.

Les travaux de réaménagement réalisés sous la direction de M. Alain LAURENT, architecte à Thann, sont le fruit de la concertation entre la municipalité et les associations utilisatrices.

L'ensemble du projet a nécessité un investissement de 830 000 € dont 724 000 € ont été financés par la commune, après obtention de subventions à hauteur de 106 000 €.

D'une superficie de 300 m² par étage, la Maison des Associations comporte désormais des salles de répétition pour la musique municipale et la chorale, une salle pour le club Marguerite Weiss et les Dampf'pfla, et deux salles pour le périscolaire. Par ailleurs une salle d'environ 30 m² reste à la disposition des associations pour leurs réunions, assemblées générales, etc. Il suffira d'en faire la demande à la mairie.

L'inauguration officielle de la Maison des Associations a eu lieu le 14 mai 2005, en présence de nombreuses personnalités, dont en particulier le Député Jean-Luc REITZER, le Conseiller Régional Jean-Paul HEIDER, le Président du Conseil Général Charles BUTTNER, ainsi que de nombreux maires et représentants des communes voisines, et de tous les intervenants dans ce grand chantier.

La musique municipale et la chorale Sainte-Cécile ont accueilli les invités en musique.

Après le traditionnel «couper du ruban», le maire a joué le rôle de guide dans la Maison des Associations, en présentant aux personnalités et au public les différentes salles et activités qui s'y déroulent.

Le verre de l'amitié a conclu cette inauguration.

Les «portes ouvertes» de l'après-midi ont permis à un public très nombreux de visiter les lieux et les différentes expositions qui s'y sont tenues.

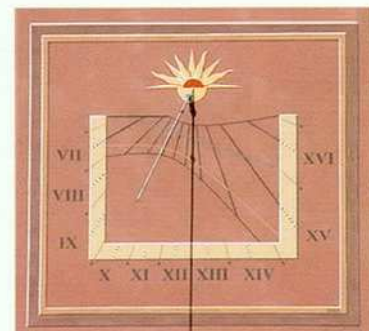
Ainsi donc, comme l'a dit le maire à ses invités «*la Maidlaschuala a trouvé une nouvelle vocation grâce à ce projet ambitieux. Il est de tradition à Bitschwiller de réaliser un projet-phare par mandature communale. Après la salle des fêtes et la rénovation de la mairie lors des précédents mandats, la remise en valeur de cet établissement qui fait partie intégrante du patrimoine communal, constitue l'aboutissement de ce dossier de première importance.*

LE CADRAN SOLAIRE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

A l'initiative de M. Gérard WALTER, directeur général des services de la mairie, un cadran solaire a été mis en place sur le fronton du bâtiment.

L'exposition du cadran solaire qui s'est tenue dans le cadre de l'inauguration de la Maison des Associations, a attiré de nombreux visiteurs cherchant à comprendre les subtilités de ce qui relève à la fois d'un art plus que millénaire et d'une technique de conception des plus rigoureuses sur le plan scientifique.

Une plaquette concernant le cadran solaire a été faite lors de l'inauguration de la Maison des Associations. Pour des explications plus poussées, cette dernière peut être consultée à la mairie.



Les Petites Frimousses

En septembre 2004, avec l'accord de Monsieur le Maire, une enquête approfondie a été menée auprès de tous les parents de Bitschwiller-les-Thann pour évaluer les besoins en matière de prise en charge des enfants scolarisés.



Il s'est avéré que la demande était suffisamment importante pour motiver un groupe de parents à créer l'association « Les Petites Frimousses ». Epaulée par Monsieur Walter, Maire de Bitschwiller-les-Thann et son Conseil, cette structure périscolaire, sous l'impulsion d'un comité déterminé a vu le jour en avril 2005. Sans la mise à disposition des locaux et la subvention accordée par la municipalité, ce projet aurait tout simplement avorté.

Il est à noter que pour monter ce projet, de nombreuses réunions ont été nécessaires avec les différents partenaires tels que Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Protection Maternelle Infantile et Mairie pour élaborer les différentes phases afin d'aboutir à l'agrément indispensable.

C'est ainsi qu'en septembre 2005, le périscolaire ouvre ses portes pour accueillir nos enfants de 3 à 11 ans. Non seulement les parents sont assurés de confier leurs enfants à des personnes diplômées, mais bénéficient de la possibilité de disposer de cette structure d'une façon régulière ou ponctuelle, ainsi que durant les vacances scolaires s'ils le désirent.

Les enfants se retrouvent dans un cadre convivial qui tend avant toute chose à leur bien-être, en leur proposant des activités d'éveil, de création,

de jeux et d'aide aux devoirs sous la houlette de la directrice et d'une animatrice qui leur assurent un accueil des plus chaleureux. La femme de service quant à elle est chargée du bon déroulement de leurs repas élaborés par des diététiciens et sa bonne humeur encourage même les plus réticents à manger des épinards.

Vu la diversité des activités que nous proposons, nous sommes ouverts à de nouveaux talents pour transmettre à nos petites frimousses un savoir-faire dans différents domaines : talents cachés, manifestez-vous !!!
Donnez de votre temps, un sourire d'enfant n'a pas de prix.

Emmanuelle WURSTHEISER

CLSH PERISCOLAIRE

Le Centre de Loisirs sans Hébergement périscolaire a ouvert ses portes le 2 septembre 2005. Il est géré par l'association **Les Petites Frimousses**. Son comité est composé de 7 membres, dont la présidente est Madame Emmanuelle WURSTHEISER. Il fonctionne avec l'aide de 3 employées.

Les locaux se situent dans la Maison des Associations, les repas sont pris dans la petite salle annexe de la salle des fêtes.

La structure accueille les enfants scolarisés dans la commune âgés de 3 à 11 ans.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 11 h 30 à 13 h 30 et de 16 h à 18 h, les mercredis travaillés de 11 h à 18 h et les mercredis libérés de 8 h à 18 h. Ouvert pendant les petites vacances scolaires (fermeture entre Noël et Nouvel An + juillet et août).

Tarifs : de 11 h 30 à 13 h 30 : 8 € (repas + garde).
de 16 h 00 à 17 h 00 : 2,50 € (goûter compris).
de 16 h 00 à 18 h 00 : 4,50 € (goûter compris).
le mercredi travaillé : 15 €.
la journée du mercredi libéré : 18 €.
le mercredi après-midi à partir de 14 h : 8 €.
la semaine de vacances : 75 €.

Pour plus de renseignements, prendre contact au 06 03 51 46 50.



Bitschwill'ART

Après cinq années d'absence, «Bitschwill'ART» a fait son grand retour sous le patronage de deux invités d'honneur, M^{me} Huguette HOLDER et M. André KAEMMERLEN.

Cette exposition a regroupé 33 artistes amateurs locaux sur le thème de la nature et de la forêt.

Dessin, crochet, vannerie, photo, film, peinture, sculpture sur bois et à la tronçonneuse... il y en avait pour tous les goûts.



Il faut souligner la participation des écoles avec des dessins sur la nature.

Un invité de marque, M. René MÜNCH artiste-peintre originaire de Bitschwiller et installé à Lyon nous a fait l'honneur d'être présent à cette manifestation.

Un hommage particulier à M. André AVELINE qui nous a quittés, merci à sa famille pour les œuvres prêtées.

Un grand merci à tous, pour le succès de cette exposition et tout particulièrement aux créateurs de ce salon.

Il ne nous reste plus qu'à nous mettre au travail pour préparer l'exposition 2007 sur le thème «**Des hommes et des animaux**».



La parole au président : Club Marguerite Weiss

Le club Marguerite WEISS a été fondé en 1974 par M^{me} KAEMMERLEN. M^{me} Marguerite WEISS était un membre actif du club, ainsi, c'est en sa mémoire que le club porte son nom.

A l'époque le club comptait une quinzaine de femmes et cinq hommes, les activités étaient : travaux manuels pour les femmes et jeux de cartes pour les hommes.

Succédant à M^{me} Alice KUBLER, M^{me} SYREN a pris la présidence du club en 1993 ; en septembre 2000 j'ai été invitée à rejoindre le club et c'est avec plaisir que j'ai ensuite pris la relève de notre regrettée M^{me} SYREN début 2004.

Actuellement notre club affilié à l'APA (Associations des Personnes Agées) compte 15 membres (tous féminins).



Nous nous retrouvons tous les jeudis de 14 à 17 heures dans notre toute nouvelle salle de la Maison des Associations; les mamies ont terminé leurs études depuis longtemps, nous ne faisons donc pas d'interruption pendant les vacances scolaires.

Lors de nos retrouvailles, nous pouvons effectuer nos activités préférées : tricot, crochet, broderie, peinture et... discussions animées sur les dernières news de Bitschwiller...

Mais ne vous y trompez pas, ces mamies ne veulent pas entendre parler de club du 3^e âge, mais plutôt d'un club où l'on passe un bon moment autour d'une tasse de thé tout en créant de nouveaux objets utiles ou décoratifs pour grands et petits que vous pouvez découvrir tous les deux ans à l'occasion de notre exposition.

Alors, si vous êtes intéressé(e) par nos activités et que vous souhaitez rejoindre notre club, n'hésitez pas à pousser la porte de notre salle et vous y serez accueilli(e) avec joie.

A bientôt.

Bernadette GIACALONE



Départ de M. Kneib à la maison de retraite - 11 février



Concert du Groupement - 13 mars



Concert de



20^e anniversaire de l'AJB - 30 avril



Marché aux puces - 5 mai



Fête patronale - 7 août



Sortie pédestre - 4 septembre



Fête montag



Sortie forêt - 29 octobre



Piste de ski - 5 novembre



Soirée autrich



Expo-vente club M. Weiss - 20 novembre



Sainte-Cécile - 20 novembre



Noël des aîn



Emps - 3 avril



Concours de pêche - 10 avril



Stèle Bertholdt - 16 avril



Inauguration de la Maison des Association - 14 mai



Bourse aux armes - 4 juin



- 11 septembre



Fête d'octobre - 16 octobre



Visite du Sous préfet - 27 octobre



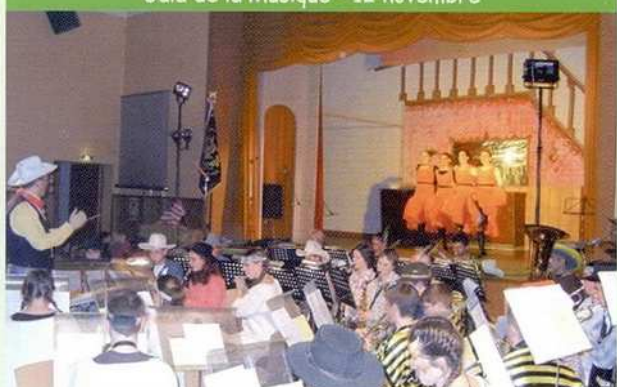
ne - 5 novembre



11 novembre



Gala de la Musique - 12 novembre



- 4 décembre



Commémoration de la guerre d'Algérie - 5 décembre



LE FILM DE L'ANNEE

Les débuts de l'enseignement public et les écoles de Bitschwiller au XIX^e siècle

«*Qui a eu cette idée folle, un jour, d'inventer l'école?*» dit la chanson. Charlemagne, l'empereur à la barbe fleurie, montre son intérêt pour l'instruction de ses sujets. Mais au Moyen Age, l'enseignement était réservé à la classe dirigeante et était confiné dans les monastères et les établissements religieux.

Ce n'est que vers la fin du XVI^e siècle que l'enseignement commence à faire ses premiers pas dans les campagnes, mais toujours sous l'égide du clergé. Dans la vallée de la Thur, au chef-lieu du baillage de Saint-Amarin, on cite en 1626, parmi les fonctionnaires de l'abbaye de Murbach, un maître d'école. Survient la Guerre de Trente Ans qui plonge le pays dans la misère et la désolation. Ce n'est que dans le dernier quart du XVII^e siècle que le clergé tente de relancer l'enseignement. Souvent, seuls certains actes officiels comme les registres paroissiaux, les actes de vente de biens nous renseignent sur la présence d'un maître d'école dans une paroisse. Bitschwiller faisant partie de la paroisse de Willer, c'est dans cette dernière que les enfants devaient suivre l'enseignement.

A Willer, la première mention d'un instituteur remonte à 1674 où on cite **Johannes SUTORS**. Puis plus rien pendant un siècle et ce n'est qu'en 1776 que les archives révèlent le nom de **Joannes Theobald MEYER** «Schuelmeister in Willer». Il est encore en poste en 1783, date à laquelle il se remarie à Willer.

Il convient de relever ici une mention des registres paroissiaux : Le décès, le 15 avril 1758 de **Claude BILLARD**, 54 ans, qualifié de «ludimoderator pro infantibus metallicorum in Bitschwiller» - instituteur pour les enfants des mineurs- ce qui nous amène à penser que le maître des forges - le baron d'Anthès - entretenait dans notre village un maître d'école francophone à l'intention des enfants de «l'élite ouvrière originaire de la région de Belfort». Les structures scolaires de la vallée ne sont pas en mesure de prendre en charge ces enfants. Il a eu pour successeur **Jean-François VANÇON**.

La Révolution française de 1789 provoque une désorganisation de l'enseignement. On assiste à une lutte d'influence entre l'autorité administrative nouvelle et le clergé qui veut garder la haute main sur l'école.

A Willer, c'est **Jean-Thiéobaut RUDLER** qui est instituteur en 1790. En 1806, il est remplacé par **Didier LACHNER** qui n'a que 19 ans quand il est nommé ; il faut dire qu'il est le fils du maire. Par enfant, il perçoit 1 franc par mois, payé par les parents. Les deux communes ensemble lui versent un traitement annuel de 600 F, répartis en 360 F pour Willer et 240 F pour Bitschwiller. Il assume également la fonction de sacristain-organiste.

Qu'enseigne-t-on dans ces écoles ? On peut dire que l'objectif principal est : lire - écrire - compter. A cette trilogie il faut ajouter le catéchisme qui occupe une place de choix. L'enseignement se fait en allemand.

Les élèves ne fréquentent pas l'école de façon régulière. Ils sont nombreux en hiver et les classes se vident dès l'arrivée des beaux jours. On arrive à la conclusion : ce que les élèves ont péniblement appris sous la neige, s'envole de nouveau avec les premières chaleurs.

La situation du maître d'école est précaire. Le traitement que lui alloue la commune est nettement insuffisant. Les parents paient une petite contribution appelée «écolage - Schulgeld». Les familles pauvres en sont exemptes. Cet argent, le maître est obligé de le recouvrer lui-même. Comme les familles sont pour la plupart sans argent, elles paient en nature : lait, pommes de terre, farine, vin... Pour arriver à un traitement un peu plus convenable, le maître d'école remplit d'autres fonctions, tisserand, sacristain... A Willer, peu avant la Révolution, l'instituteur reçoit par baptême, mariage, 6 sols au lieu de la miche de pain qu'on lui donnait autrefois.

Pour Napoléon I^{er}, l'enseignement ne revêt pas une grande importance. L'Empire a surtout besoin de «chair à canon». C'est à la fin de cette période que, dans notre village, le conseil municipal commence à se préoccuper de l'instruction de sa jeunesse. Le 25 février 1813, il adresse au sous-préfet de Belfort une première demande de construction d'une maison communale municipale avec une salle de classe. La fin de l'Empire correspond à une période où l'administration, constatant les carences du système scolaire, cherche à promouvoir les écoles primaires. Par ordonnance du 28 février 1816, elle institue des comités cantonaux composés de notables qui nomment et surveillent les instituteurs. Ces derniers doivent posséder un certificat de capacité ; mais dans les faits, l'Etat s'en remet aux initiatives locales, car il ne s'engage pas financièrement.

C'est dans ce cadre qu'en 1817, **Claude PETITGENET** est nommé «instituteur primaire à l'école de culte catholique de Bitschwiller».

Agé de 57 ans, originaire de Ventron, il devait enseigner en français. En 1818, au mois d'août, il reçoit le brevet de capacité, après avoir été «examiné sur la lecture, la calligraphie, l'orthographe, les principes de la grammaire française, les éléments de la géographie et de l'arpentage... et après nous être assurés qu'il possède une connaissance suffisante des préceptes et des dogmes de la religion.»

Comme traitement, il perçoit 50 centimes par enfant et par mois. Les enfants ne fréquentent l'école que pendant 5 mois en hiver. Cet écolage est estimé à 120 F par an. La commune lui alloue 300 F. Il assure le secrétariat de mairie pour 150 F/an. Le logement et la salle de classe sont loués par la commune. Le loyer est estimé à 84 F par an. Il reçoit 20 stères de bois pour les besoins de son logement et de la salle de classe qui sont évalués à 80 F/an, soit une rémunération totale de 734 Francs par an. Nous ignorons où se trouvait cette première salle de classe.

Conscient du problème posé par l'absence d'un bâtiment pour abriter l'école, le conseil municipal renouvelle en 1819 sa demande de construction d'une maison commune. Les plans sont dressés par l'architecte **SASSAY** que l'on retrouvera plus tard, lors de la construction de l'église. La maison sera implantée dans la «Niedere Gass» (actuelle rue de l'Ecole). Le devis se monte à 9 792 F. Cette fois, le projet aboutit. Comme nous l'avons déjà relaté (Cf. Bulletin d'information N° 32 de 2001, page 13) la municipalité a fait construire en 1820 la maison communale avec une salle de classe de 6 m sur 7 et un logement pour le maître d'école ainsi que la mairie.

Les débuts de l'enseignement sont difficiles. Vu leurs faibles ressources, les parents obligent leurs enfants à travailler dès leur plus jeune âge. Par exemple, l'âge minimum d'embauche aux Filatures et Tissages BOUCHE est de 6 ans !!! En 1822, on dénombre dans cette usine 38 enfants de moins de 12 ans. Pour leur donner un minimum d'éducation, on ouvre, à leur intention, des «Ecoles de nuit» de 19 h 30 à 21 h 30 ; mais comment ces enfants, exténués par 12 heures de travail en atelier, peuvent-ils assimiler les notions rudimentaires que le maître s'efforce de leur inculquer ?

En juin 1821 après la démission de **PETITGENET** c'est **François Joseph KIFFER** de Merxheim qui est nommé instituteur. Il est âgé de 62 ans !

Le rapport du comité cantonal d'instruction primaire de Thann du 26 septembre 1822 constate «l'état de déchéance complet dans lequel se trouvent les écoles primaires de Thann... que dans l'état actuel des choses... les parents de plusieurs enfants préfèrent les envoyer à l'école soit à Vieux-Thann, soit à Bitschwiller, deux villages à un quart de lieue de Thann où les maîtres sont infiniment meilleurs que dans cette ville».

Les habitants de notre village n'ont pas la même opinion au sujet de leur instituteur et le 5 août 1823, ils se plaignent du comportement de leur instituteur **Joseph KIFFER** dont la conduite n'a pas toujours été régulière, mais auquel on reconnaît des circonstances atténuantes. Après avoir fait amende honorable, l'instituteur incriminé s'est engagé, au cours de la dernière réunion du comité local «à ne plus fréquenter les cabarets, à tenir «ses écoles assidûment et à mener une vie plus édifiante». Il a tenu parole, «il ne s'est plus jamais mal conduit envers sa femme et n'a exercé aucun traitement sur elle, il a fait quelques dettes dans les cabarets par «nécessité». Il les a payées et cela ne lui est plus arrivé depuis la dernière réunion où il a signé la déclaration».

Jean GULLING est nommé à compter du 01.09.1823. Il est âgé de 22 ans, originaire de Bourbach-le-Bas. Il donnera l'enseignement en français et en allemand aux enfants des deux sexes de culte catholique. Son traitement est évalué à 760 F par an, somme reconnue suffisante pour rétribuer un maître d'école et faire jouir les enfants de la commune d'un bon enseignement.

S. KRAFT est instituteur en 1826.

Le 12 mai 1830, le conseil municipal vote le traitement de l'instituteur primaire pour 5 ans à partir du 01.01.1831.

Il touchera 60 centimes par enfant et par mois, les enfants indigents sont exempts. Cette rétribution est estimée à 576 F par an. On constate une nette augmentation de cette rétribution ce qui permet de conclure que beaucoup plus d'enfants fréquentent l'école. La commune lui verse 400 F de traitement comme instituteur et pour le service à la chapelle. Son logement est estimé à 120 F et le bois de chauffage à 160 F soit un revenu annuel de 1 256 F.

En 1832, l'école est confiée à **Eustache LACHNER**, le fils de Didier LACHNER qui est encore en poste à Willer. Aux archives départementales, nous avons trouvé un questionnaire de 1836 qui nous renseigne sur l'état désastreux dans lequel se trouve l'enseignement à cette date. Il y a dans notre village une seule classe confiée à **Eustache LACHNER** depuis 1832.



☑ Autorisation pour l'enseignement primaire de 1833 ou arrêté d'institution de 1836 après la loi Guizot, il n'est plus question d'enseigner sans être breveté.

Nombre d'élèves :
 garçons en hiver 125 en été 70
 filles en hiver 100 en été 35

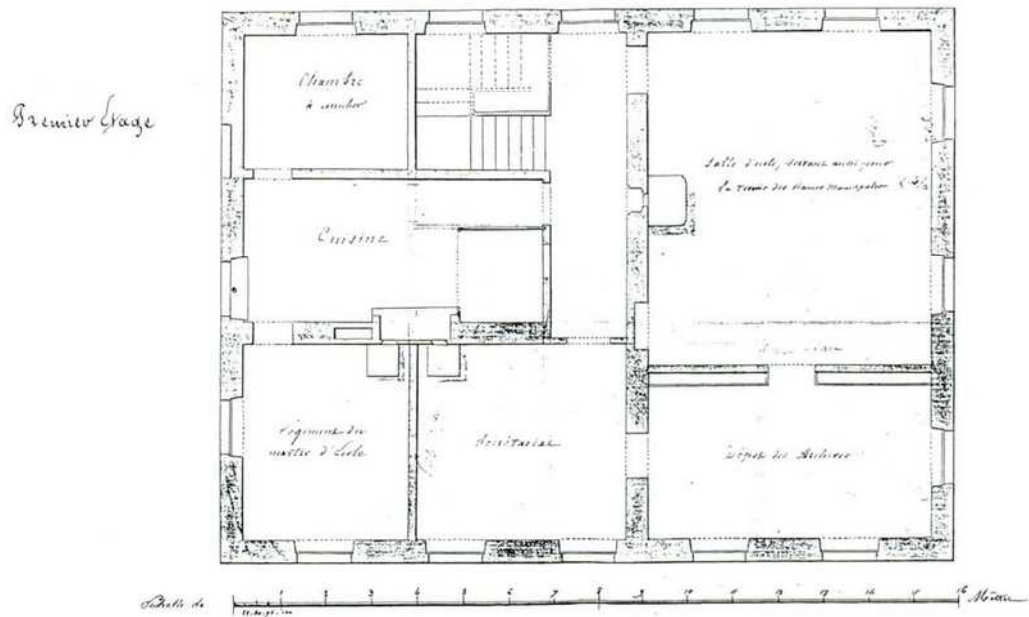
200 élèves payent une rétribution.
 25 en sont exempts.

A la question : les élèves font-ils des progrès ? La réponse est : 3 ou 4 seulement !

A l'exemple d'autres villages de la région, une classe spécifique pour les filles est introduite à Bitschwiller le 1^{er} février 1838. Une classe est confiée à 2 sœurs de la Congrégation de la Divine Providence de Ribeauvillé dirigée par **Sœur Gotharda MEYER** qui sera en poste pendant 20 ans.

Selon les premières statistiques, l'effectif en hiver est de 119 élèves. On n'a pas encore de chiffres pour l'été. Dans cet effectif, 10 élèves sont exemptées de rétribution, 2 filles sont de religion protestante. On utilise les livres de la congrégation. Le rapport signale que les élèves ne savaient rien auparavant et que le tout est excessivement faible. Environ 35 élèves de 15 à 20 ans fréquentent une école de nuit et payent 1 Franc par mois. Au Conseil Municipal, on signale qu'en séparant les sexes, l'instituteur sera dispensé d'avoir un aide et il résultera un grand avantage pour l'instruction. L'école doit être divisée en 2 classes.

Mais revenons à l'école des garçons. Dans un rapport du 28 juin 1838, on peut lire «Le Sieur **LACHNER Eustache** a donné sa démission et nous avons cru faire un véritable cadeau à cette commune en y envoyant le Sieur **DÜRRSTEIN** de Steinbach au mois de février dernier. L'événement, jusqu'à présent, a justifié nos prévisions et la commune entière applaudit à notre choix... Nous devons une mention spéciale au zèle qu'a déployé à cette époque, Monsieur le Maire de Bitschwiller (Pierre François BORNEQUE le jeune) secondé par les membres de son comité local».



Dans l'enquête de 1839, on signale que **Laurent DÜRRSTEIN** ne fait plus la classe qu'aux garçons :

Elèves en hiver : 115 en été 70

On dit qu'il lui faut un aide et une seconde salle ; on le lui a promis pour l'année prochaine. Effectivement, le rapport de 1840 mentionne que **Laurent DÜRRSTEIN** est instituteur et **Romain COBSCHINA** son aide. On souligne que «Bitschwiller est une des communes où l'instruction en général est sur le meilleur pied». Pourtant à la question : «Combien d'enfants ne reçoivent pas d'instruction ? Il est répondu : nombre inconnu vu le grand nombre d'étrangers qui habitent la commune».

Elèves en hiver 130 y compris les élèves de l'école de nuit
 en été 110

Signalons aussi qu'à cette époque, les patrons de l'industrie textile ouvrent, dans leurs usines, des écoles destinées aux enfants qu'ils emploient dans les ateliers. L'école des usines BOUCHE est fréquentée en 1847 par 69 garçons et 58 filles. Elle se tient dans l'usine même, tous les jours, excepté le dimanche, de 16 h à 18 h. Elle est dirigée simultanément par **M. GLUNTZ**, instituteur privé protestant et **M. MERKEL**, instituteur privé catholique. Cette école est entièrement gratuite. Dans l'enceinte de l'usine SCHEURER, on trouve une classe (46 garçons et 14 filles) aux bons soins de **M. Crépin SCHMITT**. La classe a lieu tous les jours pendant 6 heures. Les jeunes prennent part aux leçons à tour de rôle, ils apprennent à lire et à écrire dans les deux langues et à faire les quatre opérations de calcul.

A suivre...

Jean-Pierre GASSER

Les communes s'exposent

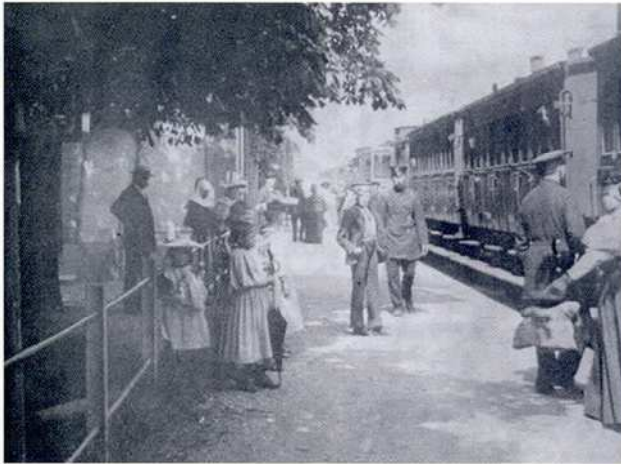
Dans le cadre de l'exposition qui s'est déroulée au musée de Thann durant l'été dernier, chaque commune a pu présenter quelques pages marquantes de son histoire.

Pour ce qui concerne Bitschwiller, le thème principal abordé fut l'histoire industrielle.

La présentation des objets ayant trait à ce passé a été réalisée par Monsieur Jean-Pierre GASSER, membre de la Société d'Histoire « Les Amis de Thann ».



Bitschwiller et son passé

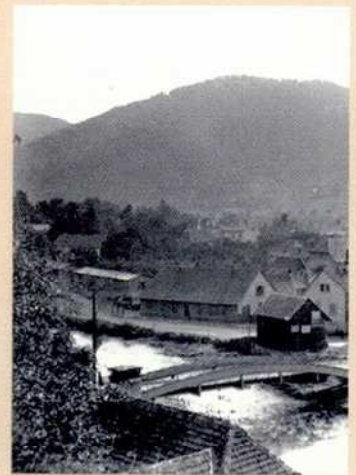


IMAGES DU PASSÉ

Bitschwiller au fil du temps...

La commission d'information-archives travaille actuellement à la réalisation d'un CD-ROM sur le passé de notre village. Plus d'une centaine de photos commentées composeront ce volume qui permettra à chacun de découvrir – ou se rappeler ! – les origines de notre commune...

Ce CD-ROM paraîtra, d'ici la fin d'année, sous réserve du nombre de souscription au prix de 12 €.



La Communauté de Communes a été créée en date du 31 décembre 1992 et regroupe à ce jour 13 communes (soit environ 21 000 habitants) : ASPACH-LE-BAS ASPACH-LE-HAUT - BITSCHWILLER-LES-THANN BOURBACH-LE-BAS - BOURBACH-LE-HAUT - LEIMBACH - MICHELBACH - RAMMERSMATT - RODEREN SCHWEIGHOUSE - THANN - VIEUX-THANN - WILLER-SUR-THUR.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE – organe délibérant – se compose de 55 conseillers communautaires désignés par chacune des communes qui composent la Communauté. Pour Bitschwiller, les conseillers communautaires sont : Pierre WALTER, Jean-Marie MICHEL, Béatrice GEYMANN, Christiane EDEL, Luc BRAUN. La commune est également représentée par des membres associés qui siègent dans les différentes commissions, à savoir : Pascal ROBERT, Denise STUCKER, Romain FICHTER, Denis AUER, Michel THROO.

L'exécutif de la Communauté est le BUREAU formé :

- du Président : Jean-Pierre BAEUMLER - Maire de Thann
- de 9 Vice-Présidents
- de 3 conseillers communautaires délégués
- et de l'ensemble des autres maires de la Communauté.

Chaque Vice-Président a en charge une commission permanente représentant un secteur de compétence de la Communauté :

Pierre-Marie KOLB (BOURBACH-LE-BAS) :
Commission «Administration générale, personnel, communication»

Michel HABIB (THANN)
Commission «Développement économique, emploi, formation, insertion et tourisme»

André MANIGOLD (ASPACH-LE-BAS) :
Commission «Finances et budgets»

Raymond HAFFNER (VIEUX-THANN) :
Commission «Services de l'eau et de l'assainissement»

Francis LOUIS (ASPACH-LE-HAUT) :
Commission «Traitement des déchets»

Pierre WALTER (BITSCHWILLER-LES-THANN) :
Commission «Transports, déplacements, aménagement du territoire et gestion du personnel forestier»

Antoine FABIAN (RODEREN) :
Commission «Développement local, cadre de vie et logement»

André CENTLIVRE (MICHELBACH) :
Commission «Infrastructures scolaires et médiathèque»

André CLEMENT (WILLER-SUR-THUR) :
Commission «Affaires sportives, piscine et chaufferie bois»

Les différents services de la Communauté de Communes

- Administration générale composée de la Direction générale des services, du secrétariat et de l'accueil, des services financiers et du personnel, du développement local et du tourisme, du service technique

- Pépinière d'entreprises et développement économique
- Médiathèque du Pays de Thann
- Services extérieurs (éclairage public, collecte des ordures ménagères, service entretien)
- Piscine du Pays de Thann
- Services délégués : l'eau et l'assainissement
- Assainissement non collectif
- Salles de sport de la cité scolaire rue Jean Flory
- Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

La Médiathèque

Plus de 5 000 abonnés inscrits (soit entre 800 et 900 prêts par jour).

La Médiathèque propose chaque année de nombreuses animations pour les adultes et la jeunesse : expositions contes pour tous - spectacles - lectures à haute voix ateliers - projections de films, etc.

L'Embarcadère : Pépinière et hôtel d'entreprises

La Pépinière a ouvert ses portes en février 1999 et comprend :

- 5 ateliers de 200 m², chacun doté d'un bureau de 20 m²
- 2 ateliers de 250 m², chacun doté d'un bureau de 20 m²
- 1 atelier de 500 m² doté d'un bureau de 20 m²
- 400 m² de bureaux sur 2 étages (14 bureaux de 12 à 70 m²)
- 600 m² de locaux administratifs au rez-de-chaussée (dont 2 salles de réunion de 81 m² et 8 personnes, un bureau équipé mis à disposition des porteurs de projet de manière ponctuelle, un espace de reprographie et une salle de convivialité).

Le créateur d'entreprise bénéficie d'un secrétariat et de services communs, des conseils d'un réseau d'experts et d'un soutien dans sa recherche de financements (plate-forme d'initiative locale).

Depuis sa création, l'Embarcadère a favorisé la création de plus de 200 emplois.

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Le RAM a ouvert ses portes le 1^{er} mai 2004.

Ses principales missions :

- il renseigne sur les différents modes de garde existants
- il gère l'offre et la demande de garde individuelle
- il informe les parents et les assistantes maternelles sur leurs droits et obligations
- il propose son aide aux parents et aux assistantes maternelles dans leurs démarches administratives, dans la rédaction des contrats de travail, le calcul du salaire, etc.

Le RAM est un lieu d'écoute et d'échange qui organise des soirées informatives tant pour les assistantes maternelles que pour les parents, et propose des animations pour les enfants accueillis chez les assistantes maternelles du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Thann.

La Communauté de Communes du Pays de Thann avait décidé, début 2003, d'élaborer un GERPLAN (plan de gestion de l'espace rural et périurbain). Celui-ci a été réalisé par le Cabinet WAECHTER durant l'année 2004.

Les actions suivantes sont prévues, au cours des prochaines années, par BITSCHWILLER dans le cadre du GERPLAN, et seront financées à 50 % par le Conseil Général :

- effacement d'un point noir (démolition du silo de la rue de la Carrière) et végétalisation du site
 - défrichage de la Kuppa
 - défrichage de la chaume du Thannerhubel
 - réhabilitation de vergers et restauration de murets dans le vallon de l'Ertzenbach.
- Une première opération a été menée en automne 2005 avec la démolition du silo de la rue de la Carrière par l'entreprise de démolition FERRY pour un coût de 9 209,20 € et la remise en état du terrain par le Département pour un coût de 2 240,41 €, soit un total de 11 449,61 € dont 2 289,92 € à la charge de la commune.
 - Une deuxième étape se profile pour 2006 : un jeune agriculteur se propose d'engager des actions de défrichage sur le site de la Kuppa en y faisant paître ses chèvres.



Un peu d'histoire

La carrière du Redelsfelsen

A l'origine, à l'emplacement de la carrière, il devait y avoir une sorte de falaise rocheuse avec des éboulis où les habitants du village allaient se servir quand ils avaient besoin de pierres pour ériger ou réparer leurs maisons. Peu à peu, le lieu s'est transformé en carrière.

En 1864, la municipalité a autorisé les Ets STEHELIN à retirer les pierres pour leurs constructions.

Une exploitation à grande échelle a débuté il y a 110 ans, en 1896, date à laquelle elle est louée aux Frères GOEPFERT de Cernay. Ils dotent le site de toute la machinerie nécessaire, ainsi que d'une ligne de transport aérien par wagonnets suspendus, appelée «cabrioli» dans le langage populaire, reliant la carrière à la ligne de chemin de fer.

C'est là, en aval du pont, sur un embranchement particulier, qu'ils font construire une station automatique de chargement de wagons. La carrière fournit des pierres de toutes tailles pour les travaux publics, mais surtout du ballast pour les voies de chemin de fer.

Le «cabrioli» existe jusqu'en 1928 et l'exploitation de la carrière prend fin vers 1965.

Quelle armée après la fin du service militaire obligatoire ?

1997 : la réforme du service national suspend le service militaire à partir de la classe 1978 et accompagne la professionnalisation de nos forces armées.

Les forces armées ont pour missions au service de la Nation de :

- préserver en permanence les intérêts vitaux du pays contre toute forme d'agression,
- contribuer à la sécurité et à la défense de l'espace européen et méditerranéen,
- contribuer aux actions en faveur de la paix et pour le respect du droit international,
- assurer des tâches de service public.

Le lien entre la Nation et l'armée se construit dorénavant au travers des actions suivantes.

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ POUR LES JEUNES

L'enseignement de défense

Les principes et l'organisation de la défense nationale et européenne sont dispensés dans les cours d'histoire, géographie et d'éducation civique dans les programmes des classes de 3^e et de 1^{re}.

Le recensement

Il est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française à l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement est nécessaire pour s'inscrire aux examens et concours publics.

La journée d'appel de préparation à la défense

Avant leur 18^e anniversaire, les jeunes garçons et filles qui ont été recensés sont convoqués à cette journée ; 3 modules leur sont présentés :

- la responsabilité du citoyen,
- la défense et les forces armées,
- les métiers de la défense.

Font également partie de cette journée :

- l'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française,
- une visite d'un site militaire (base aérienne 132 de Colmar - Meyenheim ou 152^{ème} régiment d'infanterie de Colmar),
- un module de secourisme.

Le certificat de participation à cette journée est demandé avant toute inscription aux examens et concours publics : BEP, baccalauréat, permis auto ou moto, concours administratifs.

Au-delà de cette partie obligatoire, plusieurs formules s'offrent à celles et ceux qui veulent s'engager plus avant.

L'ENGAGEMENT DANS L'ARMÉE À PARTIR DE 18 ANS

La préparation militaire

La préparation militaire constitue une première expérience militaire instructive ; l'objectif est de tester son aptitude à la vie militaire en vue d'un engagement dans une armée ou la réserve. Le cycle de préparation s'étend sur une période de 2 à 3 semaines.

Le volontariat

Les Français peuvent servir avec la qualité de militaire comme volontaires dans les armées. Les candidats

doivent être aptes à servir dans l'armée et à travailler dans l'un des 500 métiers offerts.

Les volontaires souscrivent un engagement d'un an renouvelable 4 fois (soit 5 ans en tout) et sont rétribués au niveau du SMIC.

L'engagement

L'armée recrute 35 000 salariés par an : c'est le plus gros employeur en France. Les bureaux de recrutement des différentes armées sont chargés de ces recrutements.

La réserve militaire

Les réservistes apportent le renfort nécessaire à l'accomplissement des missions des forces armées. La réserve est fondée sur le volontariat des jeunes français – garçons et filles – à partir de 18 ans. Le rythme et la durée des activités sont fixés entre l'armée et le réserviste en accord avec son employeur ; les périodes d'affectation sont comprises en général entre 5 et 30 jours et sont rémunérées par l'armée.

Contact bureaux de recrutement et réserve :

- Centre d'information et de recrutement de l'armée de terre - 1a, rue Vauban - 68100 Mulhouse - Tél. : 03 89 60 51 43
- Bureau air information - 3, rue de la Mésange 67000 Strasbourg - Tél. 03 88 22 00 87
- Bureau d'information des carrières de la marine - 1, rue de Saales - 67000 Strasbourg Tél. 03 90 23 26 70
- Centre d'information et de recrutement de la gendarmerie 17d, rue de Molsheim - 67000 Strasbourg - Tél. 03 88 22 23 33.

L'ARMÉE DE L'AIR RECRUTE

N°Azur 0 810 715 715

PRIS APPEL LOCAL

<http://www.recrutement.air.defense.gouv.fr>

E-mail : info@recrutement.air.defense.gouv.fr

dans plus de 50 métiers

La rue de l'École fait peau neuve

Le long de cette rue, s'élèvent les habitations des riverains, les locaux d'un commerce et d'un transporteur ainsi que plusieurs bâtiments publics : la mairie, la caserne des sapeurs-pompiers et l'école élémentaire fréquentée par près de 130 enfants; la traversée de cette rue à double sens était source de danger pour les écoliers aux heures d'entrée et de sortie.

Au fil des ans, le revêtement routier de la rue de l'École s'était dégradé, notamment en 2004 avec la pose de l'assainissement par la Communauté de Communes.



Ce dernier raccordement de réseau renforce l'intérêt de la réfection de la chaussée : le conseil municipal commande une étude de sécurité à la Direction Départementale de l'Équipement : Il en ressort les objectifs suivants :

- mettre la rue à sens unique pour éviter les croisements difficiles des véhicules,
- créer de vraies places de stationnement,
- créer des trottoirs devant l'école et surélever le passage piéton pour renforcer la protection.



Le 20 septembre 2004, le Maire organise une réunion de concertation en présence de 23 riverains; l'unanimité se fait en faveur de la solution d'un sens de sortie vers la RN 66 et d'une meilleure sécurité de passage des piétons. Le déplacement du trottoir du côté de l'école changera les habitudes des riverains mais la priorité des aménagements est d'améliorer la sécurité des enfants tout en préservant le nombre de places de stationnement.

Le conseil municipal programme ces travaux au budget d'investissements 2005; à l'issue de

l'appel d'offres, les marchés sont attribués aux entreprises :

- Fritz GOLLY et ROYER au prix de 153 959,29 € pour les enrobés, les trottoirs, la signalisation, les barrières métalliques, les raccordements des gouttières.
- CET au prix de 27 649,13 € pour l'électricité, éclairage public et feux tricolores.

La maîtrise d'œuvre des travaux est confiée à la Direction Départementale de l'Équipement du Haut-Rhin.

L'objectif est de réaliser le chantier pendant les congés scolaires pour limiter les difficultés de circulation et d'accès à l'école. Le chantier démarre le 11 juillet sous la surveillance de la DDE et de M. Oscar RUFFIO, adjoint aux travaux et se termine dans les délais prévus, avant la rentrée des classes, pour la première partie. Pendant ce temps, le long de la Thur, la Communauté de Communes déplace des canalisations qui traversent la rivière pour les enterrer plus profondément ; une fois ces travaux terminés, les entreprises achèvent la réfection des 50 derniers mètres de la rue de l'École fin octobre.

Dès la rentrée scolaire, les enseignants et le conseil d'école apprécient la meilleure sécurité apportée le long de l'école; la rénovation du revêtement, l'élargissement du trottoir et des places de stationnement ainsi que le nouvel éclairage public apportent plus de sécurité et de confort aux riverains, automobilistes, cyclistes et piétons qui utilisent cette rue.



L'ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ DE LA FORÊT COMMUNALE DE BITSCHWILLER

Historique extrait du 1^{er} aménagement de la forêt de Bitschwiller, rédigé et clos à Rouffach le 12 mars 1868 par M. STRIEBIG, sous-inspecteur des forêts, chef de la 2^e section de la 4^e commission du service extraordinaire.

La propriété ou la jouissance des bois situés sur le territoire des communautés de la basse Vallée de la Thur ont fait l'objet, avant la Révolution, d'âpres disputes entre les communes et l'abbaye de Murbach, seigneur des biens. L'abbaye de Murbach était propriétaire des forêts appelées Herrenwald mais exerçait sur les autres forêts (Burgerwald, Allmendwald, Gemeindewald) un droit de seigneurie. A la faveur de ce droit, les chanoines tentèrent de s'emparer des forêts appartenant aux communes, et en 1736, les officiers de la principauté de Murbach firent une coupe considérable de bois dans les trois cantons appartenant à la commune de Willer. Les habitants présentèrent alors une requête au Conseil Souverain d'Alsace et obtinrent un arrêt du 11 septembre 1736, qui portait permis d'assigner et, par provision, défendait de couper. Par une coupe faite dans un autre canton, la commune de Willer obtint un deuxième arrêt de défense.

Cette instance engagée vis-à-vis des agents de la seigneurie, le prince abbé et le chapitre de Murbach menacèrent d'intervenir dans la cause.

Les maires des différentes communes de la vallée étaient aussi sur le point d'intervenir, lorsqu'on parvint à amener les choses à une transaction entre la seigneurie représentée par un fondé de pouvoirs, et 3 particuliers se disant députés des communautés. On fit d'abord reconnaître par les communautés le prince et le chapitre de Murbach comme seigneurs fonciers de la vallée, puis on attribua à ces derniers la propriété exclusive des forêts appelées Hochwald (forêts hautes) dans lesquelles on admit que les communautés n'avaient aucun droit de partage ni de chauffage, et on ajouta que, comme ces forêts dites Hochwald n'avaient pas été séparées des biens appelés Burgerwald, il serait nécessairement procédé à la séparation desdits biens; cette séparation devait se faire à frais communs.

Dans le deuxième article, on convint que les bourgeois desdites communautés prendraient dans lesdits bois Burgerwald (desquelles forêts l'abbaye fut aussi qualifiée de propriétaire) leur bois de chauffage, bâtiment et tout autre bois nécessaire à leur exploita-

tion; qu'en outre, chaque bourgeois ayant charrue pourrait annuellement façonner dans les mêmes forêts la quantité de 6 cordes de bois pour les vendre, et les journaliers 4 cordes chacun.

Par l'article 3, il fut convenu à l'égard des bois dits Burgerwald que, si indépendamment de tous les droits qu'avaient les bourgeois et les manants, ils pouvaient encore supporter quelques coupes, le chapitre le permettra à charge de reverser aux communautés la moitié du prix de la vente.

Cette transaction enlevait donc aux communautés la propriété d'une partie de leurs bois, ceux dits Hochwald et de plus, les faisait passer de l'état de propriétaires à celui d'usagers dans les bois dits Burgerwald; en droit, elle était nulle car les communautés n'avaient pas été autorisées à transiger; aussi le prince abbé et le chapitre ne la présentèrent-ils pas à l'homologation de la justice; elle fut cependant exécutée jusqu'en 1769, époque à laquelle se produisirent de nouveaux incidents.

Le chapitre de Murbach qui, d'après d'anciens titres, était obligé de fournir de ses forêts seigneuriales au chapitre de Thann, le bois de construction et le bois de chauffage, tenta de rejeter cette charge sur les forêts communales et y fit faire, à cet effet, un abattis considérable en 1769. Opposition des communautés qui devint commission contre le chapitre de Murbach, aux fins qu'aucune coupe ne fût faite dans lesdites forêts pour l'usage du chapitre de Thann ou de tous autres.

Les parties ayant été appointées sur cette demande par arrêt du Conseil Souverain d'Alsace du 31 août 1770, le chapitre de Murbach profita de la litispendance pour se pourvoir au Conseil d'Etat en cantonnement desdites forêts, bien que, comme dit plus haut, il eût déjà, par la transaction de 1738, distrait le Hochwald, distraction qui pouvait déjà être considérée comme un cantonnement. La demande fut reçue, nonobstant la contestation pendante au Conseil d'Alsace et malgré l'opposition des communes demandant avant tout le jugement de la question principale de propriété. Par 2 arrêts du Conseil des Finances du 26 mai 1772 et 5 août 1775 le grand maître des Eaux et Forêts de Bourgogne fut nommé avec pouvoir de déléguer sur les lieux un officier de la maîtrise particulière, pour faire les opérations préliminaires au cantonnement.

Les opérations faites et constatées par procès-verbal commencé le 19 juillet 1773 et terminé le 20 novembre 1776, le chapitre de Murbach, pour parvenir sans obstacle au cantonnement qu'il poursuivait, imagina de demander l'évocation



L a forêt et son histoire

et la jonction de l'instance pendante au Conseil d'Alsace à celle en cantonnement et le Conseil des Finances faisait droit à cette demande. Se prononçant définitivement sur l'action en cantonnement, il ordonna par arrêt du 16 juin 1778 «qu'il fût procédé à la distraction et au bornage des cantons de forêts désignés dans le procès-verbal du 20 novembre 1776».

«Que la quantité à distraire au profit du Seigneur sur les forêts dites communales (Burgerwald) de la vallée basse de Saint-Amarin serait de 6265 arpents 98 perches (environ 3200 ha si l'arpent vaut 0,51 ha).»

«Que des mêmes forêts le Chapitre de Thann aurait en toute propriété la quantité de 162 arpents, pour lui tenir lieu de son usage qui, comme on l'a vu, était affecté uniquement sur les forêts seigneuriales (Herrenwald) de la dite vallée, et qu'enfin une distraction de 81 arpents, 51 perches serait faite en faveur du comte de WALDNER qui, bien qu'ayant été débouté par arrêt contradictoire du 21 janvier 1776 de ses prétentions sur les forêts communales, fut associé d'office au cantonnement.»

Ces distractions furent effectuées suivant procès-verbal de cantonnement, commencé le 16 août 1778 et clos le 7 août 1779.

Les communes demanderesses firent alors une tentative auprès du Roi, en lui présentant requête, aux fins qu'il plût à sa Majesté de faire juger en son conseil de grande direction, sans s'arrêter à l'arrêt du 16 juin 1778; cette requête fut renvoyée aux bureaux de l'administration des Eaux et Forêts, et les communes déboutées de leur demande, par arrêt du 16 janvier 1781.

Les plaintes des communes parvinrent aux oreilles du procureur général du Conseil Souverain d'Alsace qui, après avoir pris connaissance des titres des communes et des arrêts du Conseil des Finances, présenta en sa qualité requête au Roi, en tierce opposition auxdits arrêts, qu'il attaqua comme rendus en contravention des lois de l'Etat, requête qui fut reçue par arrêt du Conseil d'Etat du 8 août 1789.

Tel était l'état des choses lorsque la Révolution éclata et que furent édictées les lois du 28 août 1792 et du 10 juin 1793 en faveur des communes. S'appuyant sur ces lois, les communes, qui auparavant déjà, avaient présenté au tribunal de cassation remplaçant le Conseil

d'Etat supprimé, requête en adhésion aux conclusions du procureur général du Conseil Souverain d'Alsace, firent une nouvelle demande tendant non seulement à faire écarter les arrêts du Conseil des Finances dont il a été parlé plus haut mais encore à faire déclarer nulle la transaction de 1738, et à les faire reconnaître comme propriétaires de tous les bois anciennement possédés par elles et désignés sous le nom de Burgerwald, Allmendwald et Gemeinwald, sans en excepter ceux désignés dans la transaction sous le nom de Hochwald. Le litige était alors d'un côté entre les communes et Geoffroy WALDNER, possesseur de l'ancien fief du Freundstein, et de l'autre entre les communes et la Nation qui avait succédé aux droits de la principauté et de l'abbaye de Murbach.

Un jugement arbitral du 30 messidor An II, entre les communes de Goldbach et Neuhausen d'une part et Geoffroy WALDNER de l'autre, porte désistement de ce dernier de l'arrêté de cantonnement du 16 juin 1778 lui adjugeant 81 arpents 91 perches, qui par suite rentrèrent dans la masse des forêts communales. Ce jugement termina le différend entre les communes et le Sieur WALDNER.

En ce qui concernait les bois revendiqués par la Nation, ce jugement du 30 messidor An II, en reconnaissant la validité des titres de propriétés produits par les communes ordonna que les communes soient réintégrées dans la possession et propriété de toutes les forêts situées sur leurs bans respectifs et connues sous les noms de Burgerwald, Gemeinwald et Allmendwald. Y compris le Hochwald qui en avait été distrait et en faisait partie auparavant, y compris aussi la même partie des forêts que le chapitre de Murbach avait fait convertir en pâturage.

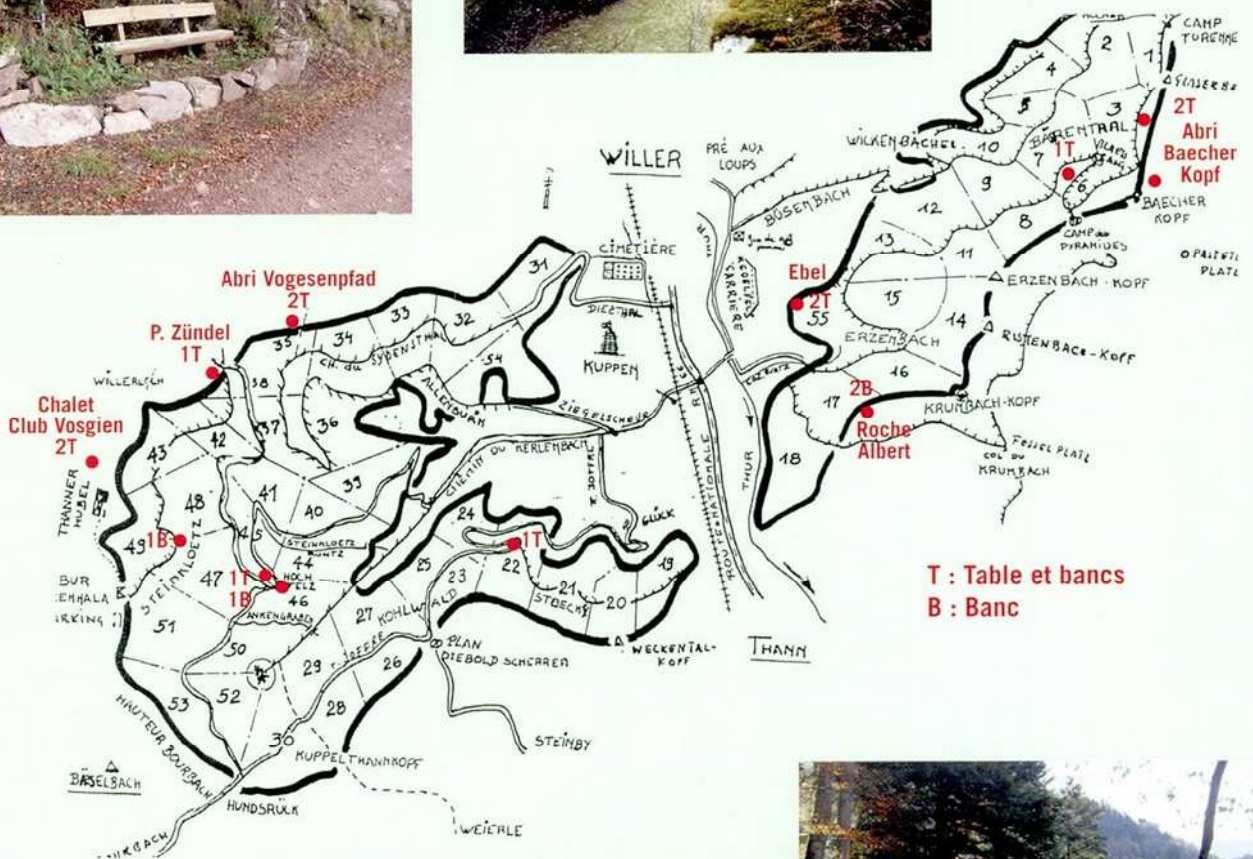
Appel fut fait de ce jugement arbitral, appel rejeté par jugement du Tribunal Civil du Haut-Rhin du 1^{er} messidor An VIII. Et enfin le Tribunal de Cassation, appelé à se prononcer en dernier ressort, rejeta le recours du commissaire du Directoire exécutif.



Mobilier de plein air

Financé par la Communauté de Communes du Pays de Thann, notre mobilier de plein air a été mis en place par nos ouvriers communaux. Les emplacements que vous pouvez découvrir sur le plan ont été retenus par M. Jean-Jacques GUTH, notre garde forestier et M. Denis AUER, adjoint à l'environnement. Au bord des chemins et sentiers ou à proximité de nos abris forestiers ou du chalet du Club Vosgien au Thannerhubel, vous pourrez vous ressourcer en admirant le paysage et en profitant des vues imprenables sur notre village, ceci tout en faisant une halte casse-croûte.

NB : Pour en découvrir une partie et passer une journée en toute convivialité, rendez-vous le 3 septembre 2006 à 8 h 30 devant la Maison des Associations pour notre traditionnelle sortie pédestre.



VARIETES



L'urbanisme figure parmi les prérogatives importantes de la commune. Il s'agit de veiller à ce qu'il évolue harmonieusement en matière de nouvelles constructions, d'extensions ou de modifications de bâtiments de toute nature qu'il s'agisse de bâtiments d'habitation, de commerces, à usage industriel ou agricole. La commission d'urbanisme vérifie que les projets déposés sont compatibles avec notre Plan d'Occupation des Sols (POS). Deux types de demandes sont possibles :

- Déclaration de travaux (DT)

Pour surfaces créées inférieures à 20 m².
Clôtures
Modification de façades
Pose de fenêtres de toit, etc.

- Permis de construire (PC)

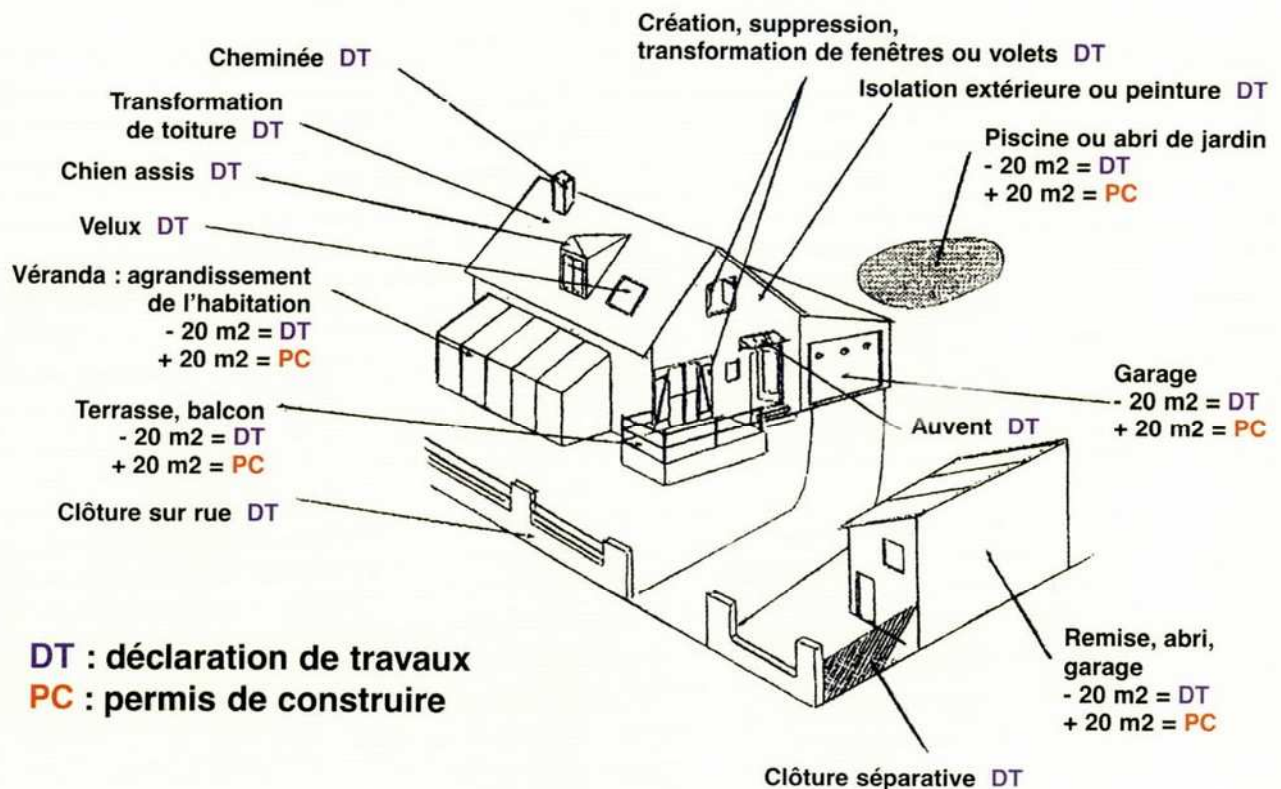
Pour surfaces créées supérieures à 20 m².

La commission d'urbanisme traite par an environ 150 dossiers, depuis la pose d'une clôture ou d'un abri de jardin, jusqu'aux grands projets tels que bâtiments industriels, commerciaux ou lotissements.

Nous vous encourageons à faire valider vos projets par le biais de la commission d'urbanisme.

Pour tous renseignements complémentaires :

Permanences d'urbanisme le mercredi soir
P. FERRARI de 18 h 30 à 19 h 30 (sur rendez-vous).



NOUS VOUS PROPOSONS CI-APRES TROIS RECETTES ORIGINALES DE CONFITURES ...

CONFITURE DE FLEURS DE PISSENLIT

Ingrédients (pour environ 500 gr de confiture)

365 fleurs de pissenlit - 2 oranges non traitées - 2 citrons non traités

1 kg de sucre morceaux - 1 litre d'eau froide

Mettre les fleurs de pissenlit dans une marmite avec 1 litre d'eau rajouter les oranges et les citrons coupés en tranches.

Faire bouillir puis baisser le feu et faire mijoter pendant 1 heure.

Couvrir et laisser reposer toute une nuit.

Filtrer - Rajouter au jus obtenu le sucre en morceaux et faire cuire environ 10 minutes en écumant.

Dès que la confiture commence à épaissir, la mettre immédiatement en bocaux.



CONFITURE AUX PETALES DE ROSES

Ingrédients

500 gr de pétales de roses rouges - Jus de deux citrons - 5dl d'eau -

1,4 kg de sucre

Faire macérer les pétales avec 1 litre d'eau et la moitié du sucre pendant 2 heures. Le jus doit être bien teinté de la couleur des roses.

Ajouter le jus des citrons, le reste du sucre et faire cuire à feu doux.

Lorsque les pétales sont devenus translucides, tester la cuisson en laissant sécher une cuillerée de jus. Il est inutile de cuire plus. Si vraiment elle reste liquide, on peut tricher avec de la gélatine.

(La même préparation peut être effectuée avec des violettes)



CONFITURE DE NOEL

Ingrédients (pour un pot de 375 gr)

100 gr de figes séchées - 50 gr d'abricots secs - 25 gr de dattes

dénoyautées - 25 gr de pruneaux dénoyautés - 25 gr de raisins de

Corinthe - 30 gr de cerneaux de noix - 150 gr de sucre semoule -

3 pincées de quatre-épices - 30 cl d'eau - Le jus et le zeste d'une orange -

Le jus d'un citron

Dans un saladier couper les figes, les abricots, les dattes et les pruneaux en morceaux à l'aide d'une paire de ciseaux.

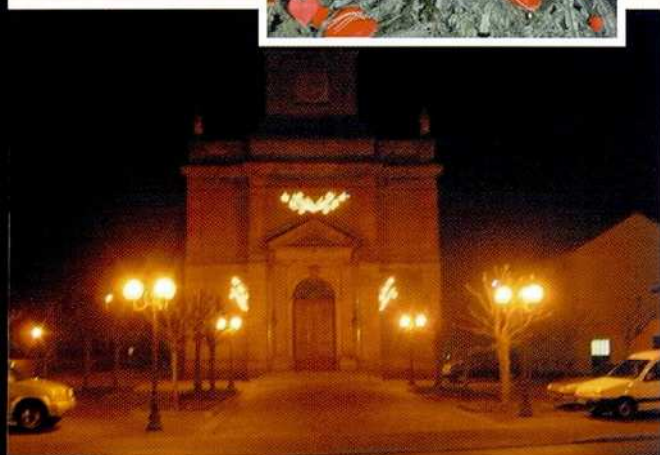
Ajouter les raisins et les cerneaux de noix. Verser l'eau, le jus de citron, le jus et le zeste de l'orange, le sucre et le quatre-épices.

Mélanger, couvrir d'un film alimentaire et laisser macérer au frigo toute une nuit.

Le lendemain, faire cuire la préparation sur feu moyen pendant 25 mn en remuant souvent.

Un peu avant la fin de la cuisson, écraser les fruits. Puis mettre la confiture en bocal.





VARIETES

Le Noël des aînés



Stèle BERTHOLD

Le 13 avril 1945, le démineur Léon BERTHOLD a été tué par une mine sur les hauteurs de Bitschwiller.

Pour commémorer le 60^e anniversaire de ce tragique événement, une cérémonie a eu lieu en avril 2005 autour de la stèle Léon Berthold entretenue par le Souvenir Français de Bitschwiller en présence de sa famille, de la municipalité et de nombreux représentants d'associations patriotiques.

Réussite universitaire

Notre commune est fière de compter dans ses rangs un nouveau Docteur en Sciences du Vivant.

En effet, le 12 décembre 2005, M^{lle} Céline MARBAN a soutenu avec brio (les appréciations allant de «très bien» à «exceptionnel») une thèse dont le titre était le suivant : CTIP2, un répresseur de la transcription des gènes du HIV-1 dans les cellules microgliales.

Toutes nos félicitations pour ce brillant résultat.

Nouvelle association

En date du 19/01/2005 a eu lieu l'assemblée générale constitutive de l'association **Sociétés Réunies de Bitschwiller** qui se propose de fédérer les associations locales pour l'animation du village (ex : Bitschwill'ART, fête d'octobre...).

Cette association comprend 23 associations du village. Son comité comprend :

- Monsieur Luc BRAUN, Président,
- Monsieur Denis AUER, Vice-Président,
- Monsieur FLORY Aimé
- Madame Béatrice GEYMANN,
- Madame Bernadette GIACALONE,
- Monsieur Pascal ROBERT.

Départs



- Madame ANDERHALT

M^{me} Marie-Louise ANDERHALT engagée au service administratif de la mairie le 1^{er} mars 2003 pour assurer le complément d'un agent à

mi-temps a terminé son contrat le 21 octobre 2005.

- Monsieur MOKHTARI

Monsieur Mahfoud MOKHTARI, agent communal au service technique depuis le 16 février 1973 a



fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2005.

Suite au départ en retraite de Monsieur MOKHTARI, **Monsieur Jean-Luc BLUM** a intégré les services techniques depuis le 1^{er} février 2006.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

Suite à quelques problèmes, la société VIDOR précise que :

L'inscription pour tout enlèvement est obligatoire (N° vert : 0 800 39 55 46) + description des objets.

Les encombrants doivent être présentés devant les immeubles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions.

Sont considérés comme encombrants les objets nécessitant 2 personnes pour être soulevés.

ASSISTANTES MATERNELLES : des professionnelles de la petite enfance

141 assistantes maternelles agréées gardent des enfants sur le territoire de la Communauté de Communes de Thann. Elles veillent aussi au bien-être de l'enfant, à son développement physique, affectif et psychologique.

L'agrément pour exercer ce métier est délivré par le Conseil Général sur les bases suivantes : capacités de la personne à prendre en charge les enfants dans le respect de leur développement, qualité du logement et de l'environnement. L'agrément est accordé au maximum pour 3 enfants et a une durée de 5 ans.

Si vous pensez que ce métier pourrait vous convenir, pourquoi ne pas devenir assistante maternelle agréée ?

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Isabelle SCHMITT au Relais Assistantes Maternelles du Pays de Thann «Relais des 13» 17, faubourg des Vosges - 68800 Thann Téléphone 03 89 37 22 30.

Communiqué de l'Association «Au Fil de la Vie» 4, rue des Vosges - 68620 Bitschwiller-les-Thann

LE CAT DU RANGEN

Le Centre d'Aide par le Travail est un établissement médico-social, situé à Thann, 37A, rue des Pèlerins, le long du coteau du Rangen d'où il tire son nom. Il accueille 40 ouvriers handicapés mentaux avec ou sans troubles associés tous orientés par décision de la COTOREP.

L'idéologie sous-tendant le projet du CAT peut se résumer ainsi :

Le travail est source d'épanouissement et d'intégration.

En effet, nous pensons que l'épanouissement d'un individu réside dans la découverte puis l'exploitation de ses propres capacités. C'est alors que le CAT doit mettre à la disposition des ouvriers les moyens suivants :

- une activité commerciale créant des emplois valorisants mais qui nécessite néanmoins une gestion en phase avec les réalités économiques du moment
- des postes de travail adaptés aux difficultés rencontrées par le personnel handicapé occupant ces emplois
- une formation continue des ouvriers à leur emploi, afin de favoriser la professionnalisation de chacun
- un soutien social continu afin de permettre aux ouvriers de vivre avec le plus d'autonomie possible dans la cité.

Notre activité commerciale est principalement tournée vers les services de proximité :

- entretien d'espaces verts pour particuliers et collectivités
- ménage à domicile
- blanchisserie pour particuliers et collectivités,
- tout projet de service ponctuel est étudié: ramassage de feuilles, déneigement, nettoyage de greniers, cave, etc.
- Nous travaillons aussi en conditionnement, petits travaux de câblage et autres travaux simples de sous-traitance.

Contact : Tél. 03 89 37 38 67 - Fax 03 89 37 53 44

INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS EN 2005

ACCIDENTS	16	47,1 %
ANIMAUX	2	5,9 %
DIVERS	1	2,9 %
INCENDIES dont :	10	29,4 %
Feu de cheminée	5	
Feu de chambre	1	
Feu de voiture	1	
Feu d'enseigne	1	
Feu de maison	1	
Feu d'appartement	1	
INONDATIONS	1	2,9 %
NIDS DE GUEPES	4	11,8 %
TOTAL GENERAL	34	100 %

LE PACT DU HAUT-RHIN

Des solutions pour l'amélioration de l'habitat

*Vous souhaitez améliorer votre habitat ?
Bénéficiez de financements adaptés !*

Le PACT (Protection Amélioration Conservation Transformation) du Haut-Rhin vous permet de bénéficier de prestations particulières pour l'amélioration de votre logement, que vous soyez actif, retraité ou handicapé.

Ouvert à tous, le PACT du Haut-Rhin met à votre disposition une palette de services et vous accompagne dans l'élaboration et le suivi de votre dossier d'aide financière.

N'hésitez pas à nous contacter, nous établirons avec vous votre dossier et mobiliserons les financements nécessaires.

Vous êtes propriétaire du logement que vous occupez :

- ▶ Prêts à des conditions très intéressantes, sur fonds du Conseil Général du Haut-Rhin
- ▶ Prêts à des conditions très intéressantes, sur fonds de la Caisse d'Allocations Familiales
- ▶ Subventions de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) - Missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- ▶ Subventions des Caisses de retraite.

Si vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez :

- ▶ Subventions de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) Missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le PACT du Haut-Rhin, Groupe Domial

Agence de Thann
19, place de Lattre de Tassigny
68800 THANN
Tél. 03 89 38 45 50
Fax 03 89 38 45 69

Plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

L'article 1^{er} de la loi du 30 juin 2004 a institué un plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels. Le décret du 1^{er} septembre 2004 fixe les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation de ces données et précise les informations pouvant être recueillies ainsi que les personnes susceptibles d'être inscrites sur le registre municipal.

Le texte de ce décret est disponible en mairie à l'intention de toutes les personnes concernées ou souhaitant le consulter.

Un abri à vélos à la gare

la SNCF vient de mettre en place un abri à vélos «sécurisé» à la gare de Bitschwiller. L'accès à cet abri se fera à l'aide de badges qui seront remis aux usagers par la mairie. Le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour les modalités pratiques.

LES HORAIRES DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture des bureaux :

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le vendredi de 8 h à 13 h.

Permanences

Monsieur Pierre WALTER, Maire :

Tous les jeudis de 16 h à 19 h

Monsieur Jean-Marie MICHEL, Adjoint aux finances et à l'administration générale :

Un samedi sur deux de 9 h à 10 h

Madame Béatrice GEYMANN, Adjoint aux affaires sociales et aux affaires démographiques :

Tous les mardis de 16 h 30 à 17 h 30

Monsieur Oscar RUFFIO, Adjoint aux travaux :

Tous les jeudis de 11 h à 12 h

Monsieur Pascal FERRARI, Adjoint à l'urbanisme et à l'information :

Un mercredi sur deux de 18 h 30 à 19 h 30

Monsieur Denis AUER, Adjoint à l'environnement et à la vie associative :

Tous les lundis de 18 h à 19 h

Il est indispensable de prendre rendez-vous en appelant le secrétariat de la mairie au 03 89 37 00 35.

TAXI'COM - Un taxi pour les seniors

Facilitez-vous les déplacements avec les commerçants du Pays de Thann avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays de Thann et de la Ville de Thann et de la CCI Sud Alsace Mulhouse



- Vous avez 70 ans et plus
- Vous êtes provisoirement ou non "accidenté de la vie"
- Vous êtes une femme enceinte

- Vous résidez dans l'une des 13 communes de la Communauté de Communes du Pays de Thann ⁽¹⁾

• Vous souhaitez

- faire des achats
- vous rendre chez le médecin,...
- visiter un proche à l'hôpital ou à la maison de retraite
- effectuer une formalité dans une administration

alors, vous pouvez utiliser TAXI'COM !

C'EST TRES SIMPLE

- TAXI'FORM fonctionne du lundi au samedi (hors jours fériés) de 7 h à 19 h
- Vous réservez au plus tard
 - la veille avant 18 h pour un déplacement le matin
 - le matin avant 11 h pour un déplacement l'après-midi.

Pour cela, vous téléphonez à : **Taxi-Ambulance Thannois au 03 89 37 00 58.**

(1) Aspach-le-Bas - Aspach-le-Haut - Bitschwiller-les-Thann - Bourbach-le-Bas - Bourbach-le-Haut - Leimbach - Michelbach - Rammersmatt - Roderen - Schweighouse-près-Thann - Thann - Vieux-Thann - Willer-sur-Thur.

(2) Sont exclus de ce service les trajets professionnels et les trajets pris en charge par un organisme de Sécurité Sociale.

C'EST TRES AVANTAGEUX

- Le chauffeur vous remet une fiche que vous complétez
- Vous lui payez 25 % du prix réel du transport (le coût de l'attente éventuelle n'est pas pris en charge)
- Les 75 % restant sont pris en charge par l'Association des Commerçants, Artisans et Restaurateurs de Thann, par la Communauté de Communes du Pays de Thann, par la Ville de Thann et par la CCI Sud Alsace Mulhouse.



Calendrier des manifestations 2006 dans le village

FEVRIER

8 février Don du sang à Bitschwiller-les-Thann
12 février Cérémonie des vœux du Judo-Club

MARS

courant mars Groupement Musique Thur Doller
courant mars Cours de taille d'hiver (Arboriculteurs)

AVRIL

1^{er} avril Tournoi interne de badminton (AJB)
9 avril Concours de pêche à l'étang du Kerlenbach
12 avril Ouverture de la pêche (carte journalière)
23 avril Concert de printemps à l'église (Musique Municipale)

MAI

8 mai Cérémonie de l'Armistice
13 et 14 mai Concours du groupement de Thann (Gymnastique)
20 mai Tournoi interne de tennis de table (AJB)
25 mai Marché aux puces (Football-Club)
31 mai Don du sang à Willer-sur-Thur

JUIN

1^{er} juin Don du sang à Willer-sur-Thur
4 juin Bourse aux armes au profit de l'Ecole de musique
24 juin Feu de la Saint Jean
30 juin Fête de l'école

SEPTEMBRE

3 septembre Sortie pédestre
4 septembre Ouverture de la station de jus de pommes
5 septembre Don du sang à Willer-sur-Thur
10 septembre Fête montagnarde du Thannerhubel

OCTOBRE

15 octobre Fête d'octobre
28 octobre Tournoi open de tennis de table (AJB)

NOVEMBRE

4 novembre Soirée du Football-Club
11 novembre Cérémonie de l'Armistice
18 novembre Gala de la Musique
19 novembre Fête de la Sainte Cécile (Chorale)

DECEMBRE

2 décembre Téléthon (AJB)
3 décembre Fête de Noël des aînés
9 décembre Fête de la Sainte Barbe

CALENDRIER DES QUETES

FEVRIER Gymnastique
MARS Football-Club
AVRIL Quilleurs
MAI Judo-Club
JUIN Conscrits
SEPTEMBRE Chorale
OCTOBRE Musique
DECEMBRE Pompiers

ACTUALITES